

-- Compte rendu --

CPDP EPR « Tête de série » Cherbourg, le 18 février 2006

Réunion de clôture

Participants :

CPDP : Jean-Luc MATHIEU, Président, Michel COLOMBIER, Danielle FAYSSE, Roland LAGARDE, Annie SUGIER et Françoise ZONABEND.

MAITRE D'OUVRAGE EDF : Joël DOGUE – Directeur du projet EPR Flamanville 3 EDF, Bernard SALHA – Responsable de l'ingénierie

INTERVENANTS/DISPUTANTS : Jean-Claude AUTRET, ACRO ; Michel DEMET, l'association nationale des CLI ; Gérard DUBOSCQ, CGT ; Patrick FAUCHON, maire de Flamanville ; Jean-Max GABET, PROFLAM ; Jean LEMIERE, CLI de Flamanville ; Anita VILLERS, EDA.

Jean-Luc MATHIEU
Président de la Commission particulière du débat public

Nous nous retrouvons à Cherbourg, en formation complète de Commission particulière qui gère ce débat public, comme nous vous avons retrouvés le 1^{er} décembre.

Nous avons cet après-midi une réunion d'un type un peu particulier, comme nous l'avons eu hier à Paris pour clore le débat national, et nous clôturons avec vous le débat local. Il ne sera pas question aujourd'hui de re-décrire dans le détail les problèmes ou les questionnements que l'on peut avoir concernant l'EPR. Je demande expressément à ceux qui prendront la parole de ne pas reposer de questions sur cet équipement, quelle que soit son importance. Vous en avez eu le temps. Et s'il vous reste des questions techniques ou d'autres à poser sur l'EPR, je vous demande de le faire par écrit. Bien entendu, ces questions seront prises en considération comme toutes les autres. Il y sera répondu par écrit. Je vous demande de ne pas faire d'intervention de ce type.

La réunion d'aujourd'hui est destinée à clore le débat. Nous allons avoir un certain nombre d'expressions sur ce qui s'est passé pendant le débat, sur ses succès, sur ses insuffisances, sur les critiques que vous voulez faire sur le débat. Nous essayons d'évacuer les questions précises sur l'EPR.

D'autre part, je demanderai aux intervenants de bien vouloir se présenter, prendre le micro et de ne pas intervenir en dehors de la parole qu'il aurait donnée avec un micro.

Cela étant, je rappelle quelque chose, qui n'avait peut-être hier pas été très bien perçue : la commission particulière que vous avez devant vous remettra un compte rendu à l'issue de ce débat. Dans ce compte rendu, elle ne prendra en rien position : Faut-il faire l'EPR ? Ne faut-il pas le faire ? Faut-il le faire ailleurs ? Faut-il le faire plus tard ? Ce n'est pas dans nos compétences. Notre compte rendu sera un compte rendu de ce que nous voyons dans le débat, des suites que nous percevons probables pour ce débat, de l'intérêt qu'il présente, nous ne sommes pas comptables d'une position en faveur ou en défaveur de l'équipement qui aurait été mis en débat et de la politique énergétique dont il est un instrument, sur lequel nous reviendrons dans la journée.

Vous avez à cette table les six membres de la commission particulière. Vous avez à la petite table les représentants d'Electricité De France, porteurs du projet d'EPR : MM. SALHA et DOGUE. Et vous avez un certain nombre d'acteurs, ces gens qui d'un bout à l'autre de ce débat, dans sa préparation, se sont heurtés aux difficultés d'évaluer, d'approuver, de critiquer, de questionner. Nous sommes très contents qu'un certain nombre des acteurs qui sont entrés dans le bateau à l'origine aient décidé de suivre le long cours jusqu'au bout, alors que malheureusement – je le déplore – certains autres acteurs, vous en avez rencontré, tout à fait affables et corrects dehors, ont malheureusement refusé de se frotter à cet exercice de démocratie participative et de frotter leurs propres arguments à ceux des autres.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Nous avons :

- M. Patrick FAUCHON, maire de Flamanville ;
- M. Jean-Max GABET, représentant de l'association Proflam ;
- Mme Anita VILLERS, de l'association EDA ;
- M. Jean LEMIERE, qui représente la CLI de Flamanville ;
- M. Michel DEMET, de l'Association Nationale des CLI ;
- M. Gérard DUBOSC, de la CGT ;
- M. Jean-Claude AUTRET, de l'ACRO, qui est l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest.

Vous avez devant vous le déroulé de cette réunion publique de clôture. L'introduction est terminée. Nous allons tout de suite passer à la première séquence : synthèse historique et factuelle du débat. Je passe la parole à Mme Danielle FAYSSE.

Comme le Président MATHIEU vient de vous l'annoncer, je vais vous faire un résumé de la façon dont s'est déroulé ce débat public. C'est un résumé tout à fait factuel. Nous n'aborderons pas la façon dont nous avons vécu ce débat. Ce sera abordé par Mme ZONABEND dans la deuxième partie de la réunion.

Tout commence le 4 novembre 2004 par la saisine de la CPDP par le Président d'EDF sur son projet de centrale électronucléaire à Flamanville.

Le 1^{er} décembre 2004, la Commission Nationale du débat public décide d'organiser un débat public sur le projet de centrale nucléaire. Je vous ai indiqué la décision de la CNDP, parce que c'est une décision importante, et qui dresse à peu près la feuille de route de la Commission particulière. La CNDP dans ses considérants dit que :

« considérant que selon les indications contenues dans la dossier du maître d'ouvrage, les objectifs, la nature et l'importance du projet et sa place dans la politique énergétique nationale, lui donne un caractère d'intérêt national ;

Considérant les enjeux économiques et sociaux qu'il comporte et les impacts de diverses natures, notamment sur l'environnement qu'il implique ;

Considérant que le débat national sur l'énergie organisé par le gouvernement au 1^{er} semestre 2003 et l'avis du comité des sages qui a fait apparaître une controverse sur le projet de réacteur de type EPR, que le débat public a précisément pour but, non de trancher une controverse, mais d'approfondir et d'en éclairer les termes après avoir assuré l'information et l'expression du public ;

Considérant certes que la loi d'orientation sur l'énergie votée en première lecture en juin 2004 arrête les principes fondamentaux en la matière, que cependant elle renvoie pour leur mise en œuvre à une programmation pluriannuelle des investissements dont la date d'approbation est à la discrétion du gouvernement, qu'ainsi le débat public est en mesure d'éclairer préalablement la décision d'investissement ;

Considérant que ce débat est de nature à soulever les problèmes qui n'ont pas à être réglés a priori, mais dont la solution fera référence dans d'autres débats,

Le projet Flamanville 3 réacteur de type EPR doit faire l'objet d'un débat public que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière. »

Voilà la feuille de route de la Commission particulière du Débat public. Le même jour où la Commission nationale du Débat public prend une décision, Jean-Luc MATHIEU est nommé Président de la Commission particulière, à laquelle est confiée l'animation du débat public.

Le 2 mars 2005, les cinq membres de la Commission particulière du Débat public sont nommés par la CNDP. Vous voyez apparaître les noms et qualités des membres de la Commission, tous réunis ce soir, alors que nous sommes venus à tour de rôle dans les réunions publiques. Vous n'avez peut-

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

être pas eu l'occasion de nous voir tous. Mais nous avons tous participé aux réunions publiques ; il y en a eu 21.

Jean-Luc MATHIEU, dès le premier jour de sa nomination, s'est occupé de recruter un Secrétaire général, qui est dans la salle ; une assistante de direction. Ils nous ont accompagnés pendant toute la durée de ce débat.

Nous avons dans un premier temps préparé ce débat, pendant le printemps et l'été 2005. Nous avons décidé d'organiser, comme la Commission nationale du Débat public nous y avait invités, un débat local, puisque le projet se situe en Basse-Normandie ; mais aussi un débat national, puisque l'EPR est présenté comme une tête de série appelée à remplacer les centrales électronucléaires actuellement en fonctionnement dans toute la France.

La Commission particulière a commencé son travail par le suivi et l'élaboration du cahier du maître d'ouvrage. C'est un document de base classique dans tous les débats publics. Il vise à justifier le projet et à décrire l'objet technique qu'est l'EPR. Vous avez tous vu ce cahier. Il est encore possible de se le procurer à l'entrée de cette salle. C'est le document établi par EDF pour présenter son projet et le justifier.

La Commission a également décidé de réaliser un cahier collectif d'acteurs. Tous acteurs associatifs et institutionnels reconnus comme ayant une réflexion et un discours construit sur le sujet ont participé à la rédaction de ce cahier collectif. Ce travail est une innovation par rapport aux autres débats publics parce qu'il a permis à des personnes qui n'ont pas l'habitude de se parler de se réunir et d'accepter de formaliser leur opinion autour de thèmes définis par la CPDP. Vous voyez la liste de tous les acteurs ayant participé à l'élaboration de ce cahier collectif d'acteurs. Vous remarquerez qu'il comporte à la fois des institutionnels, des associatifs et des industriels.

Tous ces acteurs ont accepté de travailler sur des thèmes définis par la commission particulière :

- EPR et politique énergétique
- EPR et besoins en électricité
- EPR et stratégie industrielle d'EDF
- EPR et maîtrise des risques
- Coût de l'EPR et bénéfices pour la collectivité.

La commission particulière a ensuite procédé à l'établissement du calendrier du débat. Il a été fixé du 19 octobre 2005 au 18 février 2006, avec deux réunions d'ouverture, à Cherbourg le 19 octobre et à Paris le 26 octobre. Des réunions dans l'Ouest, pour le volet local, ont été programmées et dans toute la France, pour le volet national. Des réunions générales ou des réunions thématiques ont été programmées avec une participation à la tribune de tous les acteurs du cahier collectif.

Le 13 juillet 2003, la loi programme fixant les orientations de la politique énergétique inscrit dans son article 4 que l'Etat se fixe trois priorités, la première étant de maintenir l'option nucléaire ouverte, et dans son article 9 que l'Etat prévoira la construction d'un réacteur nucléaire démonstrateur de conception la plus récente. La mention de l'EPR apparaît dans une annexe à cette loi.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

La CPDP s'est interrogée sur la nécessité de poursuivre un débat dans de telles conditions et a décidé néanmoins de poursuivre son travail car la décision juridique de réaliser l'EPR, le décret d'autorisation de création n'est pas prise et que le travail réalisé pour l'élaboration de ce foyer d'acteurs fait apparaître de nombreux points qui méritent d'être débattus. C'est d'ailleurs ce qu'avait dit la Commission nationale du débat public dans sa décision.

C'est pourquoi la Commission particulière a décidé d'organiser des ateliers thématiques destinés à approfondir les points de controverse identifiés dans les cahiers d'acteurs. Ces ateliers se sont déroulés les 29 et 30 septembre 2005, ont rassemblé dix-huit experts, le maître d'ouvrage et les acteurs du cahier collectif. Ces ateliers ont fait l'objet d'une restitution vidéo par un journaliste scientifique. Chacune de ces quatre vidéos a servi d'introduction au débat dans les réunions thématiques.

Début septembre 2005, la Commission particulière du Débat public, à la demande du haut fonctionnaire de Défense, a supprimé six lignes de la contribution du réseau *Sortir du Nucléaire*, au cahier d'acteurs, car ces lignes compromettaient le secret Défense. Ces six lignes ont été supprimées dans une contribution de six pages, insérées dans un cahier collectif de 160 pages où de nombreuses autres affirmations sont proposées sur le même sujet, c'est-à-dire la vulnérabilité, avérée ou non, du réacteur EPR à une chute d'avion.

A la suite de cette décision prise par la CPDP, un certain nombre d'acteurs, vous le savez, se sont retirés du débat public. Cette décision a été annoncée le 13 octobre 2005, alors que le débat public commençait une semaine après. Le 18 octobre, la CPDP a pris la décision d'annuler les deux premières réunions publiques car, faute de contradicteurs à la tribune, elle voulait se donner le temps de mettre en place les conditions d'un débat pluraliste.

Parallèlement, elle a décidé d'organiser, en collaboration avec la CPDP Déchets, une réunion spécifique sur l'accès du public à l'information. Cette réunion s'est tenue le 14 novembre à Caen. Elle a débouché sur une mission d'expertise sur les pratiques de pays disposant d'un parc électronucléaire en matière de transparence et la création d'un groupe de travail sur l'accès à l'information dans le domaine du nucléaire.

Pour le temps du débat, une convention entre le maître d'ouvrage, EDF et le GSIEN, Groupement de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire, a été élaborée pour permettre l'accès au rapport préliminaire de sûreté par les experts de cette association. Nous vous parlerons plus avant tout à l'heure de cette expérience.

Finalement, le débat s'est déroulé comme prévu. Il a eu lieu du 19 octobre 2005 à aujourd'hui, 18 février 2006. Il devrait être clos demain puisqu'il devait durer quatre mois. Vingt-et-une réunions publiques ont été organisées dans treize régions, dont sept dans l'Ouest de la France, dont cinq en Basse-Normandie (Caen, Saint-Lô, Cherbourg, Flamanville, plus celle que nous tenons en ce moment à Cherbourg).

38 intervenants sont venus éclairer les thèmes et se sont positionnés par rapport au projet. Globalement, ces réunions publiques ont réuni 4 000 personnes. 314 questions ont été traitées pendant ces réunions et 40 000 documents y ont été distribués.

Lors de la réunion de Rennes, commune avec la commission THT, suite à plusieurs demandes émanant du public et des associations relatives aux besoins de la Bretagne en électricité, et plus globalement au niveau national, un second groupe de travail a été mis en place sur l'évaluation de

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

ces besoins en électricité par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) au niveau national et au niveau régional.

Pour la participation du public, 780 questions ont été posées au total, comprenant les courriers, les questions orales pendant les réunions publiques et les questions déposées sur notre site Internet.

Les acteurs ayant contribué au cahier collectif ont bénéficié de quatre ateliers thématiques organisés pour éclairer les controverses avant le démarrage du débat. 9 cahiers individuels supplémentaires d'acteurs ont été rédigés et édités au cours des quatre mois du débat. Vous avez la liste des associations ou personnes morales concernées. Tous ces documents sont disponibles.

Au terme de ces quatre mois, en conclusion rapide pour ne pas déflorer le sujet qui va être abordé par mes collègues, on peut dire que malgré toutes les difficultés constatées lors de ce débat, et sur lesquelles nous reviendrons plus en détails, et en premier lieu le fait que le projet soit déjà annoncé comme décidé, la Commission particulière, dans le cadre du débat public, a réussi à construire un débat qui a permis :

- de débattre de la question nucléaire ; c'est une première en France ;
- d'inventer et d'expérimenter de nouveaux outils au service du débat public : le cahier collectif d'acteurs, la convention avec une association, la mise en place de groupes de travail pluralistes sur l'accès à l'information et sur le bilan prévisionnel RTE.

Ces groupes de travail ont réuni à la fois des associations, des experts et des administrations, ont permis d'établir un dialogue et des échanges entre tous ces acteurs. Ils ont également mis en évidence et établi pour tous les acteurs la nécessité d'introduire une expertise indépendante, critique et pluraliste dans le processus de décision.

Enfin, le débat a démontré la légitimité de l'acteur à poser des questions et surtout à obtenir des réponses. Cette fonction d'interpellation organisée par le débat public est une chose très nouvelle dans le domaine du nucléaire. Elle a cependant ses limites car la CPDP n'est pas investie d'une fonction d'instruction. Nous reviendrons sur toutes ces questions dans la seconde partie de la réunion.

Je voudrais introduire ce qui va être la deuxième partie : commentaires et réactions d'EDF et des acteurs qui ont bien voulu venir à cette tribune, par quelques mots.

Vous qui êtes habitants du Cotentin, vous êtes à la fois au cœur du débat national et je pense que vous reconnaîtrez ce que nous dirons dans l'essentiel du compte-rendu que nous ferons oralement pour vous tout à l'heure ; mais aussi des spécificités sont apparues dans le débat, et notamment au cours des cinq réunions que nous avons organisées en Basse-Normandie, ou les sept dans le Grand Ouest, et celles plus particulièrement que nous avons organisées dans cette partie du Cotentin. Parmi ces spécificités, la Commission en a relevé quatre, probablement débattues par les personnes qui se trouvent à la tribune.

L'une, non sans douleur, la première est celle qui s'est exprimée à Flamanville avec des personnes qui se trouvent aussi dans la salle. Nous avons bien compris que, selon le vécu de ces personnes, mettre en doute le bien fondé d'un développement de l'électronucléaire ici et plus largement mettre en question la mono-activité nucléaire du Nord Cotentin, c'est politiquement incorrect ; ça conduit à de l'autocensure ; ça conduit à tout le moins au risque d'être « mal vu » ; et ça a bloqué le débat sur l'EPR dans cette partie du territoire. On ne peut pas pondérer et savoir si cette opinion est majoritaire ou minoritaire : elle existe, et ceci est douloureux.

Nous avons trouvé en deuxième point qu'il existe bien sûr des préoccupations fortes pour les impacts environnementaux des installations nucléaires du département. Cette inquiétude a pris corps il y a très longtemps puisque vous avez des installations nucléaires depuis longtemps et ça a pris corps notamment à l'occasion de quelques observations concernant des cancers apparus dans le voisinage des installations. Cette inquiétude se manifeste, s'exprime clairement à propos du projet d'EPR. Elle s'exprime, c'est intéressant, y compris chez ceux qui en même temps, pour des raisons économiques, pour des raisons d'emploi, souhaitent vivement la construction de cet EPR. Ces questions relatives à l'EPR dans le reste du territoire français ont été un peu évacuées. On a posé les problèmes de sécurité et de santé de façon générale, sur les installations nucléaires en général, pas spécialement sur les EPR.

Le troisième sentiment que nous avons des spécificités du débat, là encore dans ce département, c'est que les impacts socioéconomiques de la construction de l'EPR sont vécus comme très positifs et avec des nuances, puisque nous avons déjà entendu, dans la bouche même de ceux qui attendent beaucoup de la procédure du grand chantier, des inquiétudes qui déjà l'année dernière se faisaient jour sur ce qui se passera après... Ce qui veut bien dire qu'on a la conscience ici que les équipements du type EPR ne sont probablement pas capables de générer un développement économique durable. Il y a ce sentiment, le désir que ça vienne, on a quand même le sentiment qu'un grand chantier n'a jamais été créateur d'un développement économique durable, comme ça s'est passé dans les expériences antérieures. C'est quelque chose qui s'est exprimé. Nous l'avons entendu.

Et ceci a donné dans cette partie du territoire un débat qui s'est fait ailleurs sur l'aptitude du développement des économies d'énergie, avec toutes les entreprises que ça peut développer, ou du développement des énergies renouvelables, l'aptitude de générer un emploi durable, réparti sur l'ensemble du territoire. On voit là que les préoccupations de la Basse-Normandie ont occulté un débat qui s'est exprimé dans le reste du territoire. Nous avons bien compris, et nous le ressentons nous-mêmes, la difficulté qu'il y a à distinguer les deux débats qui ont eu lieu parce qu'ils sont très liés : le débat sur l'EPR, le débat sur la ligne à très haute tension totalement dédiée à l'EPR, non

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

pas qu'il soit nécessaire pour évacuer l'électricité spécifique comme l'EPR et encore moins, comme on l'a cru en Bretagne à un moment donné, pour alimenter la Bretagne, mais parce que pour l'équilibre général du territoire, cette ligne serait indispensable. Beaucoup de gens n'ont pas compris qu'il y ait des débats. Je vous le dis tout de suite : il était impensable que la même équipe puisse gérer l'ensemble des réunions sur ces deux débats.

Il y a eu des interférences ; on l'a bien compris. Ce problème a été très mal senti ici, et il a en tout cas généré une chose importante. C'est que la réunion de la commission EPR dans laquelle on a compté la plus grande affluence est celle qui a eu lieu à Laval. Elle est due à ce que l'essentiel de l'affluence est venue moins sur l'EPR que sur le problème posé à certaines personnes par l'éventualité de l'unité haute tension passant près de leur domicile.

Voilà les quelques points que nous avons identifiés comme spécifiques dans ce débat public à cette région. Je tenais à les aborder au nom de nous six, avant de passer la parole aux personnes qui ont bien voulu venir s'exprimer à cette tribune.

Je passe la parole à M. Patrick FAUCHON, Maire de Flamanville.

Patrick FAUCHON, Maire de Flamanville

Tout d'abord, merci, Monsieur le président. Le débat a commencé à Flamanville et se termine à Cherbourg, dans la région. Je crois qu'il est important aussi que le volet local soit et reste pris en compte au niveau de tout débat sur des équipements et des installations.

En ce qui me concerne, au niveau de ce débat, je suis ici à la fois en tant que maire de Flamanville, mais nous avons apporté aussi une contribution au titre de l'ARCICEN. Je m'exprimerai donc également et surtout à ce titre, pour bien préciser qu'il existe un vécu en France sur la proximité des installations nucléaires. Et ce que nous avons souhaité exprimer est une expression collective, que nous avons validée entre nous, de la perception autour des centrales nucléaires par l'ensemble des élus qui ont un avis et peut-être pas les mêmes spécificités ou, du moins, si elles n'ont pas été exprimées dans les autres régions, peut-être n'y a-t-il pas eu de débat spécifique à leur région.

On a voulu mettre en avant des éléments de réponse à des questions posées. On a vu apparaître au cours du débat tout son intérêt. Les impacts socioéconomiques sont un des points qui a été peu abordé. Ce qui fait que les quelques expressions n'ont pas été débattues. Mais nous avons souhaité y apporter des réponses. C'est une des richesses de ce débat.

Un autre élément positif de ce débat, c'est bien évidemment la forme qu'il a prise. C'est une forme nouvelle, qui nous a conduit les uns et les autres à faire un travail pour mettre en forme, synthétiser des commentaires parfois sortis de toute analyse globale et synthèse, ce qui peut donner une impression de grande importance à certaines choses qui ne sont pas reformulées. Elles apportent à ce débat une richesse par rapport aux contributions formelles et écrites, car elles permettent au moins d'y travailler et d'y réfléchir. C'est du moins ce que nous avons souhaité ; et je tenais à le souligner ici pour que soient mis en avant les points positifs de ce débat.

Beaucoup de points complémentaires ont été apportés dans le cadre de ce débat, mais pour lesquels aucune formulation écrite n'a été faite ensuite de façon à en apprécier toute la pertinence.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Pour conclure brièvement et permettre aux autres de s'exprimer, nous voulons marquer toute notre satisfaction de ce débat où on a pu mettre en avant tout l'intérêt de ce projet et faire ressortir les éléments pour que chacun puisse apprécier plus précisément l'impact économique que représente cet équipement, et dans la durée.

J'invite tous ceux qui n'en auraient pas eu l'occasion à lire la contribution de l'ARCICEN, arrivée relativement tard parce que nous n'avons pas l'habitude de participer à ce type de débats. Beaucoup s'y enclenchent au fur et à mesure pour essayer d'apporter des réponses et l'enrichir. Si je peux formuler un vœu, c'est que sur des débats similaires, tous ceux qui ont quelque chose à dire le formulent par écrit et s'inscrivent dans le débat. Nous en sortirons tous particulièrement enrichis.

Je précise que l'ARCICEN est une association qui existe depuis 1984, créée entre tous les maires et présidents d'intercommunalités pour que nous soyons amenés tous les ans à nous rencontrer, à échanger entre nous sur les spécificités existant pour les collectivités locales vivant autour d'une centrale et sont en général dans de petites régions. Depuis 1984, nous nous rencontrons régulièrement chaque année et échangeons nos expériences réciproques, et depuis 1993, tous les ans, nous nous rencontrons avec nos collègues suédois, espagnols, allemands, anglais, et aujourd'hui des pays de l'Est, de l'Europe centrale et orientale, de façon à faire en sorte d'échanger nos expériences et de chercher à mieux connaître ce qui se passe dans les pays voisins.

Jean-Max GABET, PROFLAM

Vous nous avez demandé de nous exprimer sur le vécu du débat. Et le premier point que nous souhaitons mettre en avant, c'est la nécessité de remercier la Commission particulière du débat public.

En effet, Proflam a été largement associé à ce débat. Nous avons participé à la rédaction du cahier d'acteurs et aux réunions qui ont précédé cette rédaction. Nous avons été largement tenus au courant des différents événements et nous avons pu nous exprimer à cette tribune plusieurs fois. En particulier, la mise au point et la rédaction du cahier d'acteurs ont été un travail tout à fait intéressant, qui nous a permis de connaître bon nombre d'acteurs, tant pour que contre.

Dans ce genre d'exercice, c'est toujours bien d'apprendre à se connaître, d'échanger et d'écouter calmement les arguments de nos opposants. En résumé, bonne organisation de la CPDP.

Il est vrai que dans un tel débat, c'est toujours plus difficile de faire entendre la voix des pour – et je le rappelle, nous sommes pour – que celle des contre. Il n'est jamais aisé de mobiliser les gens favorables bien que très nombreux ; c'est bien connu. En effet, les contre sont organisés en de nombreuses associations et ont donc capacité à s'exprimer et à se faire entendre davantage.

Malgré tout cela, Proflam a su s'exprimer et faire entendre sa voix qui, je le rappelle, est pour parce que le Cotentin possède plusieurs atouts qui sont :

- le site de Flamanville est conçu pour accueillir cette tranche ;
- le Cotentin possède une expérience de grands chantiers en général et d'installations nucléaires en particulier ;

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

- la Manche abrite de nombreuses entreprises sous-traitantes titulaires des certifications exigées par l'investisseur ;
- la Manche a développé des équipements de formation répondant parfaitement aux exigences de l'investisseur.

Nous verrons aussi que l'EPR est une chance pour le Cotentin et la compétence du Cotentin est une chance pour l'EPR.

Dans le cadre de ce débat, nous avons eu également la possibilité d'explicitier les attentes des entreprises et des habitants du Cotentin qui, nous le rappelons, sont majoritairement favorables à cette implantation, en particulier parce que la plupart des habitants du Nord du département ont un membre au moins de leur famille qui travaille sur un des trois sites nucléaires régionaux.

Nous avons bien noté également les réponses positives du maître d'ouvrage EDF en ce qui concerne l'emploi des habitants locaux, leur formation, leur recrutement, et notre demande de partenariat pour les entreprises de la Manche. En particulier la notion de grand chantier a été largement évoquée et cela nous semble en effet tout à fait nécessaire pour corroborer l'implication locale.

A l'inverse, nous sommes restés un peu sur notre fin mais nous avons également compris que le maître d'ouvrage n'était pas nécessairement directement concerné par nos demandes ou réflexions concernant le développement économique d'accompagnement. En effet, nous avons souvent regretté que le débat soit souvent orienté vers des sujets très nationaux, parfois un peu compliqués, et finalement ne laisse que peu de place au débat local avec en particulier une quasi absence de réflexion sur le développement territorial qui devrait accompagner la création de l'EPR à Flamanville.

Nous souhaiterions que cet investissement électronucléaire soit accompagné par des aménagements structurants nécessaires tels que :

- le passage très rapide en voie autoroutière de la RN 13 et l'accélération de la RN 174,
- le développement du pont de Cherbourg et la création d'un Interland,
- favoriser la création d'un pôle industriel complémentaire au pôle nucléaire,
- le développement local de formation pour nos jeunes générations, de façon à maintenir le haut niveau de qualification obtenu et pouvoir transférer sur le pôle d'autres industries.

Merci.

Jean-Luc MATHIEU

C'est nous qui vous remercions. Je vais passer maintenant la parole à la seule dame qui soit à la tribune. Madame Anita VILLERS, qui va nous dire ce que veut dire EDA.

Anita VILLERS
EDA

Cela peut paraître étonnant que, venant de Lille, je me retrouve à cette tribune. Notre association s'appelle Environnement Développement Alternatif et a été créée en 1992 dans notre région de Lille, où la culture de l'emploi prime sur le regard sur la santé des gens.

Le problème est que les gens du Nord ont accepté n'importe quoi... C'est pourquoi notre association s'est souciée des impacts de notre activité sur ce qui doit être notre planète demain. Vous comprenez que c'est un sujet, l'Electricité nucléaire, qui nous tient particulièrement à cœur. Nous avons donc suivi de très près toutes les évolutions de ce débat. Nous sommes assez partagés, en tant que personnes qui souhaitons (**inaudible**) du nucléaire. Nous faisons partie du réseau *Sortir du nucléaire*, et nous étions très contrariés par rapport à la façon dont se tenait ce débat et à toutes les incertitudes qu'il colportait.

Néanmoins, des questions nous taraudaient et nous voulions avoir des réponses. Nous nous sommes décidés à nous déplacer. De cette façon, j'ai rencontré les personnes du Nord Cotentin et nous nous sommes bien rendu compte, au débat de Caen, que nos préoccupations étaient identiques par rapport à l'opportunité de cet EPR, à ses impacts, aussi au fait de la transparence pour les réponses à certaines questions.

Je vais passer la parole à une personne du Cotentin et je conclurai ensuite.

Agnès LEPUTEAUX

Nous sommes un groupe d'habitants du Nord Cotentin. Bien sûr, nous ne sommes pas les habitants du Nord Cotentin. Il faut faire très attention à ça.

Nous avons élaboré un texte qui résume notre position maintenant, à l'issue du débat.

« Le groupe d'habitants du Nord Cotentin qui avait interpellé les protagonistes du débat en novembre dernier constate que les difficultés rencontrées pour débattre posent les questions générales qui finalement s'adressent à notre conscience personnelle. (Il s'agissait du Secret Défense).

L'ANIEA et la communauté internationale reconnaissent maintenant qu'il y a un lien direct entre Energie nucléaire civile et Energie nucléaire militaire, que le nucléaire civil permet de fabriquer la bombe atomique. Le nucléaire est déterminé par des questions liées à la Défense et à la guerre en général. Ces questions sont celles qui doivent être abordées maintenant si nous voulons débattre du nucléaire. Elles sont en tout cas pour nous qui habitons près de La Hague, qui habitons La Hague en fait, près des installations nucléaires, incontournables.

- 1) Est-ce parce que nous n'avons pas pris conscience des risques d'attentat qu'ils ne peuvent exister ?*
- 2) Est-ce les bombes de la dissuasion nucléaire, les radars de La Hague, qui nous protègent efficacement des attentats kamikazes et non kamikazes ?*

- 3) *Avons-nous quitté la spirale des guerres, une guerre entraînant une autre par le traumatisme et les injustices qu'elle crée ? Pourquoi ne pas prendre au sérieux l'avertissement d'Einstein qui a participé à la fabrication de la bombe atomique : « Si les militaires ne se débarrassent pas des armes nucléaires, les armes nucléaires détruiront l'humanité » ? Si le droit international n'est pas respecté, comment ne pas comprendre que chaque pays veut détenir la bombe atomique et la fabriquer en secret, comme nous l'avons fait, nous aussi, en France après la deuxième guerre mondiale ?*

Nous avons vu les radars près de La Hague et nous nous demandons si nous n'allons pas être les prochaines victimes de la guerre. La spirale nucléaire rend la prochaine guerre possible, à moins d'un changement de conscience de chacun d'entre nous, qui rende impossible la fabrication de l'ennemi et donc la guerre.

C'est pourquoi, que nous soyons de La Hague, d'Europe ou d'ailleurs, la question vitale est celle-ci :

Notre sécurité commune repose-t-elle sur les armes et sur la recherche ou alors sur la recherche de la vérité et de la justice pour dénoncer les réalités historiques, même si cela est quelquefois gênant et inconfortable pour nous.

En conclusion, nous demandons que le débat ait réellement lieu avec cette question : est-il possible d'exporter cette technologie proliférante avec une logique économique et d'avoir en même temps une politique de Défense nationale sûre ? Se baser sur l'équilibre de la terreur pour assurer notre sécurité suppose que l'être humain soit toujours raisonnable, logique, conscient. Nous savons que ce n'est pas le cas. Et nous nous réveillons péniblement de ce rêve.

Il n'est peut-être pas trop tard pour réfléchir à notre sécurité et prendre en compte le caractère très particulier de ces armes et l'intuition d'Einstein.

Au Nord Cotentin, nous attendons que ces questions soient abordées avec logique, franchise et respect de la démocratie.

En effet, nous considérons que le débat n'a pas eu lieu. Ceci malgré les qualités remarquables des personnes composant la Commission du débat public. Et malgré tous leurs efforts, où est (inaudible) qui réfléchit depuis plus de vingt ans sur le scénario de sortie du nucléaire ? Où sont les villes du Cotentin qui mettent réellement en pratique les alternatives au nucléaire et aux énergies fossiles ? Où est la population ? Ce qui est dangereux, c'est surtout notre intolérance qui nous enfonce vers le pire puisque les germes d'une nouvelle guerre sont là, laissés par la dernière guerre. Si nous sommes incapables de nous expliquer entre nous, comment sortir de l'enchaînement des guerres, la prochaine risquant vraiment d'être la dernière ? L'humanité est capable de l'empêcher, non ? »

Jean-Luc MATHIEU

Juste un mot d'information, sans prendre parti sur ce que vous avez dit : l'INVESTEN n'existe plus mais M. (inaudible) qui en fut le fondateur a participé à nos travaux, sous le nom du groupe dans lequel il travaille maintenant.

Anita VILLERS

Pour conclure sur toutes les questions que nous nous posons par rapport à la santé des gens, c'était aussi des questions terre-à-terre sur les attaques gazeuses, les rejets, etc., on peut dire que les réponses ont été données en partie, même si on continue à privilégier les alternatives nucléaires, et Dieu sait si c'était vraiment notre débat, nos efforts dans notre région, tous les arguments que l'on peut mettre en avant pour essayer de sortir du nucléaire, nous ne ménageons pas nos efforts.

On peut dire quand même que, malgré tout ça, il y a une volonté, on le sent bien, des citoyens de dire les choses. Il fallait bien venir au débat pour pouvoir le dire. On a remarqué aussi une volonté de la part des experts du nucléaire d'avoir davantage de transparence. Et Dieu sait si notamment les scientifiques essaient d'avoir davantage d'informations. On peut dire que ces points de vue rassemblés au cours de ce débat montrent que peut-être maintenant le rapport de force est différent. Si nous avons accepté de témoigner, c'est aussi avec l'espoir que, les choses avançant, on pourrait débattre plus profondément et avec davantage de transparence. Mais je pense que sur la transparence, Michel DEMET en dira plus que moi.

Jean-Luc MATHIEU

Je vais passer la parole à M. LEMIERE qui va s'exprimer au nom de la Commission Locale d'Information de Flamanville.

Jean LEMIERE
Commission Locale d'Information de Flamanville

Je voudrais excuser Michel LAURENT, Président de la CLI de Flamanville, absent aujourd'hui. Vous savez que moi-même, je fais partie de la CLI de Flamanville. Je suis Président de la SSPI, dont Michel LAURENT fait également partie.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis député de la 5^{ème} circonscription de la Manche ; vice-Président du Conseil Général de la Manche chargé du Développement économique du Cotentin. Mais ça m'a permis aussi, par rapport à ce que disait très justement Madame, de connaître le problème de la relation entre l'emploi et la santé. Je suis rapporteur de la Mission Amiante et j'envoie mon rapport sur l'amiante le 23 février prochain à l'Assemblée Nationale.

Ce que je souhaite dire tout de suite, c'est que l'une des retombées concernant ce débat public, c'est l'accord intervenu entre la CLI de Flamanville, l'ANCLI représentée aujourd'hui par Michel DEMET et EDF sur l'installation du site.

Dans ce rapport, il est clairement dit que cet accord fera référence dans son préambule au débat public. C'est important que ce travail d'explication et d'information qui s'est mené pendant ces derniers mois se poursuive à partir du moment où le chantier va se dérouler jusqu'à son arrêt où la CLI de Flamanville aura une nouvelle unité à regarder et sur laquelle elle devra informer.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Ce me semble un très bon accord entre les trois entités, ce qui permettra de continuer ce travail que toutes les CLI de France font en s'informant sur le fonctionnement des installations nucléaires de base pour en informer la population, et qu'elles peuvent être à l'origine d'études permettant de trancher sur des inquiétudes tout à fait légitimes qu'on peut avoir sur tel ou tel effet.

Sur ce que vous disiez, M. le Président, je crois qu'il faut annoncer les choses. Si le Cotentin a des installations nucléaires de base, il a aussi autre chose : de la construction navale, un fort développement de l'agroalimentaire. On ne peut réduire l'activité du Cotentin à cette seule activité.

Simplement, et j'en terminerai là, concernant cette relation qui a été évoquée concernant la santé publique en particulier, en tant que Président de la CSBI, nous avons cette inquiétude sur le problème des concentrations de leucémies sur les jeunes enfants dans le canton de La Hague par rapport à la présence de l'usine Cogema. Les études qui ont été faites, et aucun scientifique ne peut le nier, ont montré qu'il n'existait pas de causalité entre l'existence de l'établissement et ces faits et que malheureusement pour l'instant, les aléas de leucémie chez les jeunes enfants sont répartis de manière aléatoire sur l'ensemble du territoire français, y compris dans des lieux où il n'existe aucune activité industrielle.

Je tiens à le rappeler parce que la seule façon de s'en sortir, c'est l'étude scientifique objective. Quand on se pose des questions, seules ces études permettent de trancher.

Ce que je ne comprends pas de la part de certains, c'est cette polarisation sur l'industrie nucléaire. La question nucléaire a progressé ; elle a fait des efforts fantastiques en termes de plan de santé au travail et de santé publique, et de contrôle de l'environnement. Elle l'a fait, et on le sait bien. Aujourd'hui, quels sont les problèmes au niveau de la santé au travail ? Quels sont les problèmes de santé publique ? C'est l'amiante. On compte 80 kilos d'amiante par habitants en France

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

aujourd'hui. Voilà les vrais problèmes. Les vrais problèmes des nouvelles maladies professionnelles, c'est ce que dit la directive RICHE. C'est 30 000 nouveaux produits qui circulent en Europe.

Je crois franchement que les associations se sont trompées de chemin. Qu'il y ait un rôle efficace entre des associations qui ont pour objectif la défense de la santé des travailleurs, la défense de la santé des populations et la protection de l'environnement, c'est tout à fait légitime. Et c'est dans ce débat, qui existe au sein des CLI, que l'on peut progresser et faire progresser les choses.

Mais il faut relativiser les problèmes. Et il ne faut pas qu'un roseau cache l'immensité de la forêt. Je crois que certains ont trop polarisé sur ces problèmes et malheureusement, vous verrez que, dans le cadre du rapport que nous allons remettre de 1300 pages dont 150 concernent ce problème de l'amiante, mais aussi le problème des maladies professionnelles, mais aussi le problème des troubles musculosquelettiques, c'est là que sont les problèmes. Ce n'est pas dans l'industrie nucléaire.

Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui.

Michel DEMET
Association Nationale des CLI

L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information représente une grande partie des Commissions Locales d'Information créées en 1980 par la circulaire Mauroy. Je vais rappeler succinctement le rôle de l'ANCLI. Elle a surtout un rôle de questionnement et d'expertise des CLI au niveau national et international, notamment aussi par le biais de son comité scientifique.

Elle assure aussi le pluralisme des acteurs locaux. Au sein des commissions locales, comme au sein de l'ANCLI, on retrouve des représentants des élus, des associations, des syndicats, des représentants du monde économique, c'est à dire ce qu'on appelle la gouvernance locale.

Elle a aussi une indépendance d'opinion, et c'est important, et elle est aussi garante d'une intervention objective, notamment à travers le débat EPR. Elle n'était pas là pour dire être pour ou contre ; ce n'était pas son rôle.

Elle a mis en place un premier livre blanc, qui est une réflexion de l'ensemble des commissions locales d'information sur la gouvernance locale et les activités nucléaires, avec un volet sur l'EPR, et elle est en train de mettre en place l'élaboration d'un deuxième livre blanc sur la gouvernance locale et les déchets. Vous savez qu'une loi sera prochainement mise en place.

Pour en revenir au débat, c'est vrai qu'au début, on a eu l'impression que ce débat spécifique à l'EPR était tronqué. On a compris et suivi la majorité des associations, qui se sont retirées du débat. On a eu des contacts avec la Commission particulière, ici avec son Président, M. MATHIEU, nous avons eu une discussion pour dire : c'est effectivement dommage d'arrêter ces débats. Ce serait bien de revenir à la table du débat. Et nous sommes venus avec d'autres acteurs, d'autres associations, mais en ayant des exigences.

Ces exigences étaient :

- un retour d'expériences internationales, savoir quelles étaient les pratiques dans les autres pays,
- avoir un peu plus, sinon beaucoup plus, d'ouverture du Secret Défense, du Secret Industriel et Commercial,
- que les pouvoirs publics respectent les temps du débat.

Ces conditions ont été acceptées par la Commission particulière, ce dont je la remercie, et ça a permis la reprise des débats. Sur le Secret Défense, quelques réunions ont eu lieu. Je rappelle qu'il y a la convention (DARUS), des directives européennes. Il y a dans la constitution française un droit à l'information du citoyen. Mais l'application du Secret Défense en France est encore quelque chose qui, à notre sens, est un peu encore largement en retrait.

On a eu des avancées plus significatives en termes d'ouverture Secret Commercial et Industriel. On a mis en place un projet de convention à l'exemple de ce qui s'était fait entre EDF et le mouvement scientifique, qui va reprendre un protocole d'accord entre EDF, la CLI de Flamanville et l'ANCLI. Au moins, ce protocole permet de mettre en évidence qu'il n'existe pas d'exclusivité de la CLI de Flamanville parce que l'EPR est dans les débats. On sent bien qu'il existe un questionnement

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

national, qui n'est pas limité à l'EPR et à Flamanville. Il n'y a pas d'exclusivité, mais une vraie complémentarité, notamment, dans ce cadre, entre la CLI de Flamanville et l'ANCLI.

On considère qu'EDF a fait un premier pas. Ce premier pas permettra entre autres, si on prend les engagements prévus par EDF, notamment de mettre à disposition dès l'été 2006 une version publique de ce rapport préliminaire de sûreté, de répondre aux questions précises des experts missionnés par le Président de la CLI de Flamanville, avec le concours du comité scientifique de l'ANCLI sur des sujets techniques identifiés. Ces sujets font référence à des notions de sécurité, de sûreté, de santé. Vous voyez qu'il existe tout un panel de questions auxquelles EDF s'engage, en partenariat évidemment, à répondre.

Pour terminer sur ce débat, je pense que c'est un premier pas vers un peu plus de transparence et de concertation. Ce débat a permis aussi aux différentes associations de mieux se connaître, de mieux se concerter et de travailler ensemble. Et je pense que c'est porteur d'avenir.

Gérard DUBOSCQ **CGT**

Sur la méthode et l'organisation du débat public, la CGT estime que la séparation en deux enquêtes, l'une sur la production d'énergie avec l'EPR et l'autre sur le transport d'électricité avec la ligne de très haute tension, n'ont pas permis de servir correctement l'enjeu global qui relève de la politique énergétique avec une mission du service public.

Ainsi, nous avons vu de nos yeux porter le débat vers deux publics sensibilisés sur deux sujets et les passions quelquefois loin des enjeux. Dans ce contexte, le débat public tel que nous l'avons perçu, à la CGT, a montré toutes ses limites et a porté avec sérénité sur les questions fondamentales en matière d'évolution constante des besoins d'énergie à satisfaire au niveau mondial.

Les réserves de matières premières fossiles sont sources et re-sources de tensions géopolitiques nourrissant violences et guerres. Par exemple, en Irak, les matières premières (et nous voyons ça aussi avec la Russie), les matières premières fossiles vont inévitablement disparaître à l'échelle du temps en quelques décennies. Ce sont là des défis pour toute l'humanité et, dans ce contexte, toutes les réponses autres que fossiles pour procurer l'électricité, ne seront effectivement pas à négliger. Pour autant, compte tenu de l'évolution actuelle des besoins, chez nous mais aussi à l'échelle de la planète, la production d'électricité nécessite le renouvellement du parc nucléaire actuel.

Dans ce contexte, la construction de l'EPR tête de série de Flamanville 3 est nécessaire. Nous avons vraiment eu l'impression que le débat réunissait plus souvent des spécialistes du nucléaire et des spécialistes contre le nucléaire. Cela n'a pas permis de nourrir l'expression et la hauteur qu'il fallait nécessaire pour opposer aux enjeux tels que le développement et l'effet de serre, l'énergie, un bien au service de toutes les populations, est-ce un bien pour le désarmement et la paix ?

De ces simples constats, le débat aurait pu favoriser l'expression des populations et des salariés à une réflexion collective plus riche et responsable pour parler du comment faire face à tous ces enjeux. La CGT fait des propositions dans ce sens en toute cohésion. Elle a tenté d'exprimer pendant le débat les raisons favorisant le choix de la construction de l'EPR à Flamanville. Pour répondre à l'évolution de la consommation d'électricité du pays, pour favoriser notre indépendance énergétique, pour aider au développement économique de notre département.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Aussi, nous regrettons que le débat public ait évacué les questions suivantes :

- La construction de l'EPR. Comment et avec qui ?
- La responsabilité du donneur d'ordres,
- Les garanties en matière de statut des salariés,
- Les questions de formation,
- L'après grand chantier,
- Quel statut des salariés à la mise en production du site de Flamanville : public ou privé ?
- Le développement du département de la Manche,
- La recherche des infrastructures, dont nous avons parlé tout à l'heure, routières, ferroviaires, maritimes,
- Le désenclavement du Nord Cotentin.

Pour toutes ces raisons, la CGT demande que Flamanville 3 soit déclaré grand chantier avec la création d'un SIAT pour organiser les règles de vie des différents acteurs du projet EPR.

Le débat public sur l'EPR Flamanville 3 n'a pas laissé assez de place à ces questions. C'est la raison pour laquelle la CGT fera une campagne d'information et de mobilisation pour faire vivre la démocratie sociale.

Jean-Claude AUTRET ACRO

Un débat sur l'intérêt des installations nucléaires est totalement nouveau en France et nous ne pouvons que saluer ce pas vers la démocratie participative, même si le contexte est difficile.

Le réel intérêt du débat, qui apparaît à la fin, ça a déjà été répété plusieurs fois comme étant sans enjeu, n'est pas clair. Il sème quelque part la confusion. On a d'un côté la population qui s'exprime pour ou contre l'EPR, et de l'autre côté, on a EDF qui se met simplement en conformité avec ses obligations légales à la suite d'une décision qui lui échappe plus que largement.

Il a le mérite d'exister quand même, et en particulier il a permis une prise de parole plus large que le débat sur l'énergie de 2003. Et c'est à mettre au crédit des organisateurs.

Malheureusement, cette grande richesse de points de vue avait ses limites car les mêmes chiffres sont utilisés – on l'entend autour de la table ronde – par les différents acteurs pour arriver à des conclusions diamétralement opposées. Comment le profane peut-il se faire une opinion ? Nous pensons que ce débat, et nous l'avons dit aux organisateurs, aurait gagné à rassembler autour d'une table les acteurs concernés pour mettre tous les calculs prospectifs sur la table et faire ressortir les hypothèses et les choix de société qui se cachent derrière les chiffres. J'y reviendrai plus concrètement tout à l'heure. Le débat sur l'énergie, qui ne s'arrête pas aujourd'hui, y aurait probablement beaucoup gagné.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

En ce qui concerne l'EPR, notre position est claire. Elle n'a pas changé. Nous préférons que l'investissement qu'il représente aille dans les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, car il existe un consensus sur ces points.

Dans son article 2, la loi sur l'énergie déclare que, pour atteindre les objectifs définis à l'article 1, l'Etat veille à maîtriser la demande d'énergie, diversifier les sources d'approvisionnement énergétique. L'EPR va à l'encontre de ces choix. Quant au renouvellement du parc, outre la promesse présidentielle d'un réacteur de génération 4 pour 2020 qui rend l'EPR inutile, le démonstrateur finlandais qui lui est déjà commandé, semble-t-il, devrait suffire.

Sur le plan de l'EPR, en étant franchement convaincu qu'aucun acteur n'a changé d'opinion, nous proposons une solution de compromis qui serait en cohérence avec un prolongement de dix ans des recherches sur les essais nucléaires. Ce serait tout simplement d'attendre. Cette solution permettrait d'être critiquement correcte vis à vis des générations futures, de satisfaire la majorité de la population qui semble être opposée à l'EPR et d'une manière plus générale au nucléaire. Je vous demande d'aller consulter sur le site de la commission européenne l'Eurobaromètre, pour vous montrer un peu l'opinion que peut avoir la population par rapport à ces installations. Cela ne ferme pas pour autant toutes les portes quant à l'avenir. Ce dernier point semble être en effet la principale préoccupation gouvernementale.

Dans dix ans, si les recherches ont permis de dégager une solution acceptable sur les déchets, si l'investissement dans la sobriété énergétique et les énergies renouvelables n'a pas porté les fruits escomptés, alors l'option nucléaire pourra à nouveau être dégagée.

Sur le débat lui-même en dehors de l'EPR, on pourra dire qu'il a quand même servi à essuyer les plâtres. C'était le premier, et il nous a permis d'y réfléchir un peu. On s'est posé quelques questions pour voir ce qu'il aurait pu être pour réellement intéresser le public et les citoyens d'une manière générale.

On discute des activités nucléaires. Ces activités sont dangereuses et demandent à mettre en question des notions qui sont tout à fait générales et compréhensibles par tous, surtout en dehors des aspects techniques. On pourrait en prendre déjà deux, qui sont la notion d'espace et de temps, et je propose quelques questions concernant ces notions.

- L'espace de l'installation nucléaire elle-même, qui demande à être protégée, est assez réduit. On peut le mettre en regard avec l'espace couvert par le réseau Haute tension, dont on a parlé tout à l'heure, qui est beaucoup plus large et qui semble, selon certaines études scientifiques, être porteur de certaines nuisances.
- Il y a l'espace occupé par les substances dangereuses, qui vont entrer, qui vont sortir. On peut y ajouter le chemin qui va être parcouru par ces substances et qui constitue des transports à haut risque, même s'ils sont sous haute surveillance.
- Il y a aussi l'espace qui recevra les taxes et autres fonds qui permettent d'équiper les communes, qui permettent de développer, qui ont été évoqués ici. Il est souvent évoqué justement par ces élus qui souhaitent équiper le secteur.
- Il y a enfin l'espace susceptible d'être touché en cas de « pépin ». J'y intervins de manière personnelle et je peux vous dire que ces espaces sont très importants. La taille des cartes à consulter pour réfléchir sur cette notion d'espace, l'échelle de ces

cartes n'est pas du tout la même. D'un côté, on passe de celle de l'IGN de randonnée très particulière à celle de l'Europe géographique, voire la mappemonde.

Il y a la notion du temps ensuite :

- Le temps du débat. On en a eu deux exemples, avec celui sur les déchets, qui nous dira s'il est utile ou non d'y investir et vraiment de s'y coller, à ce type de débat. Est-ce que c'est possible en France sur ce sujet ? Le débat est-il posé au bon endroit, dans un processus de décision sérieux, où les faits sont posés et analysés ?
- Le temps de l'apprentissage, qui sera suivi du temps de compréhension. Est-il bien estimé ? Est-ce que le temps pour que cette compréhension soit partagée sur des éléments qui touchent au bien commun est suffisant ? La décision se situe-t-elle après cette phase d'analyse ? les compromis sont-ils affichés ? Seront-ils examinés au cours d'un processus d'évaluation sérieux, qui va associer les citoyens, les associations aussi ? Qui les représente quelque part et qui ont une temporalité souvent négligée ?
- Le temps des élus ensuite, la durée des mandats va être de six ans pour les élus locaux, douze ans s'ils se font réélire, et qui trouvent avec des projets des fonds très précieux ?
- Le temps du chantier, proche du précédent, si mes informations sont bonnes. C'est un événement qui agite beaucoup le secteur, qui modifie la configuration locale. Cela fait évoluer le nombre d'habitants. Cela fait évoluer les structures qui sont instituées, l'économie locale.
- Le temps de l'activité, qui a évolué aujourd'hui et pourrait encore s'allonger.
- Le temps du démantèlement, selon les scénarios, ça va de vingt à soixante ans d'attente.
- Le temps de chantier, vingt ans.
- Le temps de transport.
- Le temps de stockage des gravats qui sortent de ce démantèlement.
- Le temps de gestion des déchets, qui va de trois siècles pour les déchets à vie courte, à des milliers d'années pour les déchets à vie longue.
- Le temps enfin, que je connais un peu, que je commence à mesurer aujourd'hui, d'abandon des terres en cas d'accident. Merci.

Jean-Luc MATHIEU

Un petit point d'information, pas de détail, pour répondre à votre intervention. Lors de la préparation de ce débat, la Commission particulière a, avec l'accord de tous les acteurs connus à ce moment-là, et ce n'était pas le cas de l'ACRO, nous avons dans le cahier que nous avons intitulé : « EPR et choix de société », mis tous les scénarios connus dans ce pays à cinquante ans, pour que les gens comprennent bien qu'il y a, et nous y reviendrons tout à l'heure, une réflexion à faire, une respiration à prendre qui soit jusqu'à cinquante ans et qui est le poumon élargi de façon vaste. Ceci a existé et nous irons dans la phase préparatoire.

Je passe la parole maintenant à M. SALHA.

Bernard SALHA
Ingénierie nucléaire d'EDF

Je suis le directeur de l'Ingénierie nucléaire d'EDF en charge de ce projet.

Tout d'abord, je tenais à vous dire que nous nous félicitons complètement de la qualité de ces débats qui se sont tenus dans un climat qui a favorisé la tenue d'échanges contradictoires. C'est la première fois que nous participons à un débat public pour la construction d'une centrale nucléaire. Nous avons abordé ce débat dans un esprit d'ouverture et d'écoute de l'ensemble des parties.

Ce débat nous a permis d'expliquer notre projet, en particulier sous l'opportunité de ses objectifs, des conditions de sa réalisation et également d'entendre les attentes exprimées.

Parmi ces attentes, nous avons noté d'abord une demande très forte en matière d'accès à l'information, sur les risques, sur la qualité de cette information également, sur le nucléaire en général. Nous avons également entendu une attente pour que le nucléaire, le choix du nucléaire soit compatible avec une politique ambitieuse d'économie d'énergie et ainsi qu'avec un développement renforcé des énergies renouvelables.

Nous avons entendu enfin, et surtout, une forte attente pour que ce projet s'intègre pleinement dans le territoire, dans le Cotentin, tant au niveau environnemental que d'un point de vue économique.

Les acteurs locaux ont exprimé leurs souhaits que ce projet soit exemplaire à tous les points de vue : conditions de travail, formation, et aussi encore à la région d'implantation du projet marché pour les entreprises.

D'autres points ont aussi été entendus :

- La maîtrise technique et financière sur la déconstruction de nos installations,
- La gestion à long terme des déchets radioactifs. Un débat a eu lieu en parallèle,
- La problématique des performances techniques, environnementales et des ouvrages,
- Les modalités de gestion de leur durée de vie,

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

- L'existence d'un contrôle permanent et exigeant a été fortement rappelée. Ce point est très important.

En tenant compte de ces enseignements, mais aussi en nous appuyant sur notre expérience de trente ans d'exploitation nucléaire, nous voulons affirmer ici, et je les affirme au nom d'EDF, trois enseignements majeurs et trois engagements majeurs si le projet est affirmé :

- D'abord, dans le cadre du projet Flamanville 3, nous voulons conforter notre politique de transparence et d'ouverture.
- Nous souhaitons être présents aux côtés des acteurs locaux dans le développement du territoire.
- Nous avons compris que nous devons davantage expliquer et rendre plus lisible les actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande des énergies.

Je vais revenir plus en détail sur ces trois engagements.

Sur le sujet du suivi du projet Flamanville 3 lui-même, nous voulons conforter notre politique de transparence et d'ouverture. Nous avons déjà, je le cite ici facilement, une politique de communication ouverte depuis une vingtaine d'années sur des activités quotidiennes, sur les événements d'exploitation, au travers des Commissions Locales d'Information. Nous souhaitons renforcer et poursuivre cette transparence. D'ores et déjà, dans la phase du débat public, nous avons pris deux actions concrètes principales.

Nous avons participé à un groupe d'accès à l'information organisé par la commission du débat. Nous sommes convaincus de l'intérêt du travail qui a été fait par cette commission pour à la fois clarifier le périmètre du secret, le Secret Industriel et Commercial et le Secret Défense, et également définir ces natures de secrets.

Enfin, et ça a été souligné également par les acteurs, nous avons participé avec une association qui s'appelle le GSIEN à la mise à disposition d'informations économiques sensibles couvertes par le Secret Economique et Commercial, et cette association a pu ainsi analyser ces dossiers qui sinon n'auraient pas été accessibles.

Nous souhaitons au-delà du débat poursuivre ce souci de transparence et d'ouverture. En donnant une vision d'ensemble d'abord : nous avons pris l'engagement d'établir une version publique du rapport préliminaire de sûreté de l'EPR Flamanville 3 et nous la délivrerons à l'été 2006. Nous serons évidemment à la disposition de la ville de Flamanville pour suivre le projet quotidien.

Nous sommes prêts également à suivre de façon rigoureuse l'ensemble des engagements que nous avons pris dans notre dossier maître d'ouvrage sur les caractéristiques techniques de notre projet.

Et enfin, ça a été rappelé, nous sommes prêts à mettre au point une convention avec la ville de Flamanville à laquelle l'ANCLI participera de façon à permettre l'accès à des questions techniques, sensibles du projet.

Sur notre deuxième enseignement, l'accompagnement du projet, nous voulons être présents auprès des acteurs locaux dans le développement du territoire. Nous nous sommes d'ores et déjà exprimés dans notre dossier maître d'ouvrage sur les 2 000 emplois que va créer le développement du

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

chantier, ainsi que sur les 300 familles environ qui habitent dans le Cotentin et viendront exploiter le réacteur de Flamanville 3.

Nous souhaitons favoriser la formation. Je le dis clairement au représentant de la CGT, de façon à ce que, autant que faire se peut, les personnes locales puissent être employées sur ce site.

Nous souhaitons également favoriser le retour à l'emploi d'un certain nombre de personnes ; Nous avons déjà pris, dans un certain nombre de nos appels d'offres, des dispositions permettant aux entreprises qui gagneront ces marchés de revenir à l'emploi.

Enfin, nous avons amorcé un travail que nous souhaitons poursuivre dans la durée, avec les Chambres de Commerce et d'Industrie pour faciliter l'accès à l'information sur les grands appels d'offres pour les entreprises locales.

Enfin, je le répète également, nous sommes favorables bien évidemment à la procédure grand chantier. Nous demanderons à ce que cette démarche soit décidée par les pouvoirs publics et nous prendrons évidemment toute notre place dans cette démarche.

Nous souhaitons que Flamanville 3 soit un projet exemplaire tant du point de vue technique que du point de vue socioéconomique.

Enfin, troisième engagement, nous nous engageons à rendre plus lisibles les actions en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie. Je rappelle que le groupe EDF s'est d'ores et déjà engagé à développer en matière d'énergie renouvelable, à investir trois milliards d'euros, le même montant que la valeur du projet EPR, dans le projet éolien. Et nous poursuivons un effort important de plusieurs dizaines, voire centaines de millions d'euros, sur la recherche en matière d'énergies renouvelables. Et s'agissant de maîtrise de la demande d'énergie, nous avons d'ores et déjà dans le programme d'aide à nos clients, bien sûr, aux collectivités territoriales, proposé comme des solutions énergétiques, économiques, émettrices de CO₂, des programmes de rénovation d'habitat, l'intégration d'énergies renouvelables dans l'habitat, dans le bâtiment, les immeubles de bureaux, les bâtiments publics, etc.

Nous souhaitons profiter pleinement de la loi du 13 juillet 2005 qui, certes, parle d'EPR, mais également de maîtrise de la demande d'énergie, de façon à rendre plus lisibles nos actions en la matière.

En conclusion, je répète que nous avons trois engagements : un engagement de transparence et d'information renforcée sur le suivi du projet ; un engagement d'accompagnement très fort auprès des acteurs locaux du territoire ; et enfin un engagement de rendre plus lisible notre politique en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de la demande d'énergie.

Pour conclure, je voudrais insister sur un point. Je voudrais bien évidemment remercier la Commission particulière du débat public, son président tout particulièrement, mais aussi toute l'équipe qui est à la tribune. Je pense au secrétaire général et également à toutes les personnes qui ont participé à ce débat. Ils ont permis de mener ce débat à long terme, à son terme, dans la qualité, en abordant tous les thèmes qu'évoque finalement la réalisation d'une centrale nucléaire, le tout avec une grande sérénité. Ce débat, je dois dire, nous a fait découvrir une relation nouvelle avec le public, en amont de nos projets et de nos décisions. Nous nous sommes évidemment investis fortement dans cette démarche et nous souhaitons bien évidemment la poursuivre dans la durée, et notamment avec tous les acteurs locaux du Cotentin, que je voudrais saluer au passage.

DEBAT AVEC LA SALLE

Jean-Luc MATHIEU

La parole va être donnée à la salle. Si vous avez des questions précises sur l'EPR, faites-le par écrit. Evacuez ce genre de questions par oral. Et interrogez qui vous voulez ou exprimez-vous sur la démarche du débat, et non pas l'objet technique précis.

François LAMY

Je suis vétérinaire sanitaire. Lors de la fermeture de la parenthèse, terme péjoratif, ce qui a été dit du débat public : La Commission n'a pas répondu à Fougères à un certain nombre de questions, en particulier de sécurité qui lie l'évacuation du courant et la centrale elle-même. La société CHEZY (Excusez-moi d'être un peu précis) a parlé d'une perte en cas de désynchronisation du réseau des centrales, Flamanville 1, 2, éventuellement 3. Cette perte est-elle un incident nucléaire ? Je pense que c'est important, ou simplement un incident mécanique sur les alternateurs.

J'adresse cette question à EDF, puisqu'il n'y a pas été répondu.

Joël DOGUE

Je suis directeur de projet pour EDF sur l'EPR. J'ai particulièrement suivi le débat public et les 21 réunions. Sur la question précise que vous posez de l'intérêt de la ligne THT et les conséquences qu'elle pourrait avoir sur les installations, pratiquement, pour faire très court, nous sommes sur un réseau électrique interconnecté où tous les alternateurs de France, que ce soit sur les centrales nucléaires ou sous toute autre forme de centrales, qu'elles soient micro hydrauliques, tournent à la même fréquence. Il est important qu'elles soient synchronisées.

Je re-situe la question. Vous avez suivi le débat de la THT. Tout le monde ne l'a peut-être pas suivi. La question est, si les machines de Flamanville se désynchronisent du réseau, que se passe-t-il ? Sur une centrale nucléaire, et j'ai été moi-même directeur d'une centrale nucléaire et j'en ai exploité, nous avons un certain nombre de sécurités sur la régulation de nos alternateurs qui nous permettent de détecter les défauts de synchronisation de l'ordre de la micro-seconde. Automatiquement, les disjoncteurs, les gros sectionneurs, les gros interrupteurs qui connectent l'alternateur au réseau s'ouvrent. Et un certain nombre de sécurités automatiques arrêtent le réacteur. Et ce réacteur se met sur ce qu'on appelle dans notre jargon interne une fonction de pilotage, ce qui signifie qu'il s'auto-alimente en attendant que le réseau soit restitué pour que ce gros interrupteur soit re-connecté de manière synchrone à tous les alternateurs. Le propre de la ligne, c'est la sécurité du système électrique pour que cette synchronisation soit permanente et qu'il ne puisse pas y avoir d'interaction de l'un vers l'autre.

J'ai essayé de faire court et succinct.

Intervenant dans la salle

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Je voudrais revenir sur l'impact sur la santé dont parlait M. LEMIERE. Il parlait du risque zéro et du taux zéro. Je peux prouver à tout le monde que ce risque est réel car moi-même j'ai été reconnu en maladie professionnelle due aux rayons ionisants. Je tiens à la disposition de tout le monde des documents que j'ai réussi à me procurer auprès de la Sécurité Sociale bien qu'il soit confidentiel.

Cela fait plusieurs fois que j'évoque le sujet, mais on me répond toujours qu'il faut attendre la réponse. Le risque existe ; j'en suis la preuve. J'ai une leucémie aiguë reconnue en maladie professionnelle au tableau 6. J'ai subi une greffe de la moelle osseuse il y a six ans. J'ai toujours depuis des problèmes de santé. Si ce risque existe pour moi, il existe aussi pour les autres.

On parle de leucémie des enfants. Il faudrait peut-être s'intéresser aux personnes adultes qui, elles, ont travaillé sur les sites nucléaires. Cela peut devenir comme l'amiante. Il y a quarante ans, on disait qu'il n'existait pas de danger. Aujourd'hui, on s'aperçoit que le risque existe ; c'est une catastrophe nationale.

Monsieur le Président, je vais poser ma question directement à vous parce que notre député s'est absenté.

A l'issue de ce débat public, qui a apporté effectivement une mise en valeur des pour et des contre le nucléaire, on a vu la réaction d'hommes politiques, est-il envisageable, après votre compte rendu, qui sera adressé je pense aux instances politiques, de faire un référendum national ? Il faut poser la question à l'ensemble de la nation française, qui se dégage de plus en plus des responsabilités. Il est grand temps de redonner la voix au public et l'expression, comme on le voit en Suisse, non pas pour n'importe quel motif, mais pour faire référence à ce grand référendum, car l'énergie que nous allons employer pendant de longues décennies va engager les générations futures sur ce point. Est-il possible d'envisager un référendum national ?

Jean-Luc MATHIEU

N'étant pas encore Président de la république, et le référendum dépendant du chef de l'Etat, nous avons vu comment il a décidé de l'exercer l'an dernier sur un problème difficile, je ne sais pas. Adressez-vous au Président CHIRAC ou à son successeur. Il m'est impossible de vous répondre.

C'est plus une remarque qu'une question, une remarque et un sentiment sur le débat. Nous avons assisté à tous ceux qui se sont déroulés ici. Je trouve que le débat a été largement biaisé parce que, entre autres, les promoteurs du nucléaire et les élus notoires dans la région sont venus au débat d'une manière condescendante. Ils se sont adossés confortablement aux prises de position et de décision annoncées par le président et son gouvernement. L'EPR va se faire.

Ils sont venus là pour la galerie. Les prises de position par exemple, méprisantes, du Président du Conseil Général, du député de Valognes, en sont l'illustration la plus éclairante vis à vis de la Commission du Débat et du débat lui-même.

Que dire de M. LEMIERE ? Une fois de plus, il oublie le problème. Ce n'est pas le nucléaire, c'est l'amiante. Il nous a ressorti ça à tous les débats. C'est quelque part mépriser le débat auquel il participe. C'est encore une fois enlever la parole aux gens du Nord Cotentin qui ont du mal à s'exprimer. Bien sûr, des gens ne veulent pas participer, mais quand même. Cela fait sourire

d'entendre dire que les gens qui sont pour ont du mal à s'exprimer. C'est méconnaître un peu le microcosme local. C'est mépriser le débat et les gens du Nord Cotentin qui ont du mal à s'exprimer.

M. LEMIERE est coutumier du fait de bâillonner les débats. Dans cette salle même, il a refusé la présence de Jean-François VIEL, et il veut encore nous soustraire le questionnement sur le nucléaire en disant : « Non, le débat, ce n'est pas ça. C'est l'amiante. » Non ! On ne peut pas accepter ça.

A côté de ça, je dirai que le débat, c'est bien. Il a eu lieu quand même, même biaisé. On sait bien que s'il n'y a pas ce genre de débats ici, nous aurons un mal fou à nous exprimer. Que ce débat ait lieu est déjà presque un événement en soi. C'est difficile d'avoir des lieux où l'on puisse poser la question.

Intervenant dans la salle

Je ne voudrais pas revenir sur ce que nous avons dit depuis six mois. Je n'ai pas envie de reprendre les arguments techniques. Je crois que ce n'est plus le moment. J'essaie de voir un peu comment on peut aujourd'hui s'en sortir. J'ai bien écouté l'intervention d'EDF. C'était l'intervention que je voulais surtout écouter.

Elle n'est pas tout à fait de la même tonalité que ce que nous avons entendu dans le passé. J'y ai vu des choses un peu différentes et j'y ai vu aujourd'hui un chiffre annoncé qui est intéressant. Ce qui se faisait jusqu'à maintenant, c'était plutôt quand on était dans le nucléaire mille, on était dans le renouvelable.

Là, il y a une proposition que j'entends pour la première fois, qui est singulièrement différente. Je ne sais pas si elle sera réellement mise en œuvre. Je l'espère. Mais il y aurait effectivement trois milliards d'euros mis dans les alternatives énergétiques. Au cours du débat, l'ACRO a aussi évolué. Cette semaine, pour tenter de voir comment on peut avancer dans ce débat, nous avons élaboré une proposition qui est basée sur la fameuse temporalité expliquée par Jean-Claude AUTRET, président de l'ACRO. Nous avons du temps devant nous. Le fameux seuil est aux environs de 2015, là où des choix vont être vraiment importants. On a l'équivalent en France d'une dizaine de réacteurs nucléaires qui travaillent non pas pour la production énergétique française, mais pour l'extérieur. On a une production d'énergie largement excédentaire.

Cette temporalité, nous l'avons fixée à dix ans, parallèlement au débat sur les déchets radioactifs qui a proposé un moratoire de dix ans. Et nous avons suggéré cette idée d'un moratoire de dix ans. Je me demande aujourd'hui si on ne peut pas faire un peu converger la position d'EDF et celle de l'ACRO qui est de dire : « Mettons réellement les trois milliards d'euros dans les énergies renouvelables ; suspendons les trois milliards d'euros prévus pour la Finlande et dont nous n'avons pas besoin. Mettons encore ces trois milliards d'euros dans une politique basée sur les économies d'énergie beaucoup plus créatrices d'emplois, sur l'efficacité énergétique qui est un souci aujourd'hui de la communauté européenne, qui prépare une directive sur le sujet ». Et enfin, sur les alternatives énergétiques, on parle de l'éolien, mais il existe un volet de l'alternative énergétique qui est considérable. Qu'on arrête de me dire que c'est marginal. Ce n'est pas une question technique, mais une question de volonté politique.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Je propose que l'on aille cette fois, en additionnant les deux fois trois milliards, ce qui permet en plus de répondre à des besoins en termes d'emplois, qui ne sont pas localisés sur un point mais beaucoup plus diffus sur tout un territoire, et là, donnons-nous dix ans. On dispose de ce délai pour faire ce bilan basé sur dix ans, à conditions qu'on y mette vraiment la volonté politique et les atouts, y compris en termes financiers. J'attends de voir la mise en œuvre des fameuses propositions d'EDF.

Jean-Luc MATHIEU

Ceci interroge EDF sur les stratégies industrielles. Nous reviendrons ensuite à une question posée à M. LEMIERE.

Bernard SALHA

Ce que je disais tout à l'heure, c'est que nous souhaitons n'exclure aucun moyen de production d'énergie. Nous voulons faire l'EPR, nous voulons le faire maintenant, je vous le dis très clairement, parce que nous y croyons. Si nous n'y croyions pas, nous ne serions pas là devant vous à essayer d'expliquer ce projet. Nous prendrons évidemment notre décision lorsque la Commission du débat public aura émis ses conclusions et son rapport. Mais nous croyons à ce projet et nous voulons le faire maintenant.

Pour autant, nous n'excluons absolument pas, tout au contraire, le développement d'autres énergies. D'abord, les énergies qui ne consomment pas d'énergie, si je puis dire, la maîtrise de la demande d'énergie. Nous faisons des choses. Et également le développement des énergies renouvelables.

Les trois milliards d'euros que j'évoquais sur les éoliennes, c'est quelque chose que nous avons d'ores et déjà décidé. C'est quelque chose qui est écrit dans notre contrat de service public, que nous avons signé en novembre 2005 avec le gouvernement, qui figure sur notre site Internet, qui est totalement accessible, que vous pouvez regarder, qui inclut au passage le développement contre, type l'énergie de masse par exemple, et autres.

Notre propos, s'agissant d'économie, nous ferons les deux. Nous ferons les trois milliards d'EPR et nous ferons les trois milliards d'ENR.

J'ai posé une question à M. LEMIERE. En tant qu'homme politique, à l'issue de ce débat public, il y aura donc un compte-rendu qui sera adressé à toutes les instances politiques, et je pense au Président de la République, on a vu qu'il y avait d'après votre réaction les pour et les contre, les irréductibles ; et il y a ceux, un peu comme moi, qui habitent le Cotentin, et pas seulement le Nord Cotentin. Il y aura le tout nucléaire puisque c'est ce qui nous arrive à l'heure actuelle.

Je voudrais savoir s'il est possible, pour prendre en compte l'avis de cette nation une bonne fois pour toute, puisqu'une énergie va être engagée sur de nombreuses années pour les générations futures, dont nous ne ferons pas partie, (on est loin du problème de l'amiante) je voudrais savoir s'il y aura un référendum national décidé par notre Président de la République.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Et puis, j'ai une deuxième question : quelle politique européenne ? On nous parle tous les jours de cette Europe, qui marche de mieux en mieux, on le voit bien. Quelle politique européenne énergétique pour les prochaines décennies ? Serons-nous le phare pilote avec cet EPR ? Serons-nous les exportateurs ? Bruxelles s'inquiète déjà du coût élevé de l'énergie. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. On va prendre prochainement une décision. La concurrence accrue, où est-elle ?

Jean LEMIERE

Je vais répondre en tant que député, mais en ne mettant sur la table que ma parole. Personnellement, je suis opposé à un référendum. Je suis contre tout référendum. Je vous le dis clairement. Notre République fonctionne selon un système qui permet à l'ensemble du peuple de se prononcer et d'élire des conseillers municipaux, des conseillers généraux, des conseillers régionaux, des députés et des sénateurs. Ces gens-là sont responsables devant le peuple. Ils présentent des programmes. Des élections ont lieu régulièrement. Vous pouvez les sanctionner. Vous pouvez me sanctionner. Je trouve que c'est très clair.

Premièrement, le premier référendum qui a eu lieu, vous le connaissez ; c'est celui de 1852. C'est un référendum qui a servi à valider un coup d'Etat. Personnellement, c'est ma position personnelle, je considère qu'un référendum est un système qui a montré toutes ses limites et qui a montré en particulier qu'on pouvait très bien le détourner de son objet.

Sur la question que vous posez, je vous dis clairement ma position. Je l'ai défendue dans d'autres lieux qu'ici. Evidemment, je ne vais pas parler pour le Premier ministre, pour un ministère concerné sur cette option que vous souhaitez d'un référendum populaire sur les formes d'énergie. Je pense que ce serait le lieu de toutes les manipulations possibles.

Je ne trouve pas votre réponse très démocratique.

Jean-Luc MATHIEU

Nous ne pouvons pas faire débat sur des positions politiques respectables l'une comme l'autre. Je ne vous repasse pas la parole, car vous n'avez pas posé de question ; vous avez énoncé quelque chose.

Je voulais simplement dire que votre débat sur l'amiante, une fois de plus, puisque ça fait deux fois dans les débats ici que vous essayez de détourner le débat, c'est enlever la parole aux gens du Nord Cotentin sur un sujet important, le nucléaire. « Parlons plutôt de l'amiante et pas du nucléaire ». Vous voulez une fois de plus soustraire le débat sur ce sujet ici. J'ai dit que vous étiez coutumier du fait.

Jean LEMIERE

Je vais être clair avec vous : j'ai été chargé d'être rapporteur d'une mission de 31 députés représentant l'ensemble de l'hémicycle, des députés UMP, socialistes, communistes, non inscrit, sur un problème de santé publique. On a travaillé pendant dix mois ; on a examiné la situation de la Santé Publique en France. Sur le problème de la Santé Publique et de la Santé au travail, je suis

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

désolé mais, malgré certaines insertions, l'essentiel des problèmes posés le sont pour le problème de l'amiante, par le problème des contacts avec ce qu'on appelle des maladies professionnelles dues à de nouveaux produits, et le problème des troubles musculosquelettiques. N'apparaissent pas statistiquement les problèmes dus à l'activité industrielle du nucléaire. Que voulez-vous que j'y fasse ? Ce sont les chiffres.

Nous avons auditionné tout le monde sur le sujet, sur ces problèmes de Santé Publique. Vous pouvez, à partir du 23 février, vous brancher sur le site de l'Assemblée Nationale. Vous verrez les personnes que nous avons auditionnées, dont certaines sont très défavorables, pour des raisons qui les regardent, à l'industrie nucléaire. Vous verrez ce qu'elles disent des problèmes de Santé Publique en France.

Ce n'est pas ma position. C'est le travail de trente-et-un députés de la nation. Nous avons travaillé de la manière la plus objective possible. Il n'existe pas de problème de santé publique ou de santé au travail dû au nucléaire. C'est tout.

Vous avez parlé des risques sur la Santé dans la région de La Hague. Vous avez dit qu'il n'y avait aucun risque de leucémie. Je peux vous démontrer le contraire. Moi, j'ai été malade, et ici, j'ai des documents officiels attestant ma maladie d'origine professionnelle au niveau des rayonnements ionisants.

Jean LEMIERE

Vous évoquez votre problème personnel. Lors de la mission d'information sur la santé Publique sur l'amiante, on n'a pas regardé seulement le problème de l'amiante. On a regardé les problèmes de santé Publique au niveau du travail et de la santé de la population. Vous essayez de vous situer sur un panel global...

Jean-Luc MATHIEU

M. LEMIERE a répondu. Ceci ne fixe pas le débat entre une vision collective et des problèmes individuels qui ne sont nullement niés.

Michel HOUSSIN

Je suis président d'association Marais sous Tension. Je voudrais dire à M. LEMIERE, puisque vous parlez de référendum, que la particularité des référendum, c'est de ne pas répondre forcément oui à tous les intérêts des lobbies. Je suis aussi syndicaliste agricole. Je suppose qu'il existe tellement d'enjeux financiers et économiques qu'on ne fera pas de référendum et que le nucléaire représente à peu près la même chose. C'est la première réflexion.

Deuxièmement, j'interroge les acteurs autour de cette table. Je félicite M. LEMIERE d'être présent, puisque c'est un des rares élus politiques à l'être. Beaucoup d'autres devraient être présents, mais sont largement absents du débat ou baissent la tête. Je pense que pour EDF, qu'ils fassent du Flamanville, ça ne m'étonne pas. Que M. FAUCHON fasse du Flamanville, ça ne m'étonne pas non plus. Que M. Proflam fasse du Proflam. Que M. LEMIERE, député, dépasse le cadre de son mandat...

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Je n'ai pas réellement de question. Mais tout ce que vous avez précisé tout à l'heure, qu'on ne refaisait pas le débat sur l'EPR, mais qu'on faisait un débat sur le débat, si vous permettez, je fais un débat sur le débat...

Je suis attristé. Je pense particulièrement aux syndicalistes qui sont autour de cette table, et ça me dérange beaucoup plus pour la suite, pour les différents combats qui vont suivre.

En même temps, j'ai une proposition à faire : puisque les élus aiment bien être connus et reconnus, je propose que sur chaque fût de déchet radioactif qui sera stocké, on mette le nom d'un élu pour que les enfants de nos enfants et les enfants de leurs enfants se rappellent qui a décidé effectivement de ces « saloperies ».

Jean-Luc MATHIEU

La Commission particulière que vous avez devant vous a un compte-rendu à remettre à EDF et à un certain nombre d'autorités. Ce compte-rendu donnera un éclairage sur les éléments forts qui nous seront apparus dans ce débat. J'en ai évoqué quelques-uns tout à l'heure sur la partie locale de ce débat. Nous allons vous faire part du bilan que nous en tirons. Je terminerai par quelques perspectives telles que nous les voyons. Nous les soumettrons à vos réactions et remarques tout à l'heure.

Je passe la parole à Mme ZONABEND.

Madame Françoise ZONABEND

Membre de la Commission particulière du débat public

Nous entrons maintenant dans notre propre vécu de ce débat public. Comment effectivement l'avons-nous vécu ? Quelles réflexions nous inspire-t-il ? Quel bilan critique pour le résumer ?

Une de nos interrogations n'a été le fait de savoir si ce débat était possible, son bien-fondé en quelque sorte, puisque étaient nombreux ceux qui disaient que celui-ci était décidé d'avance, que ce n'était pas la peine de discuter puisqu'on ne pouvait pas s'informer. Ces affirmations nous ont suivi au long des quatre mois qu'a duré le débat. Elles ont pesé de tout leur poids dans nos discussions, et en ont réduit certainement l'audience citoyenne.

Mais nous y avons fait face pour tenter de donner à ce débat toute l'ampleur alternative que le sujet nécessitait. Malgré la pression des autorités politiques qui à plusieurs reprises fit vaciller les convictions civiques de membres de la CPDP, le débat s'est tenu dans les temps ; la parole et l'information circulaient entre citoyens, techniciens et experts, toutes personnes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Nous vous l'avons dit tout à l'heure et je pense que c'est juste. Il débouche pensons-nous sur un rapport de propositions fortes.

Au-delà de ces impressions, quel bilan critique dresser de ce débat public ? D'abord, une première critique. Il s'agissait d'un débat déjà tranché et en partie tronqué. Les autorités politiques, volontairement ou involontairement, ont ignoré la phase du débat public légalement décidée par la CNDP. Je ne vous rappellerai pas ici toutes les interventions des politiques au plus haut niveau. Ces prises de position officielles influèrent certainement sur la visibilité du débat.

C'est ainsi que prenant acte de celle-ci, les élus nationaux locaux, les corps institutionnels intermédiaires, n'ont pas joué leur rôle de relais de l'information ou donné au débat toute la publicité qu'un tel sujet, l'énergie nucléaire jamais pratiquement expertisée en France, demandait.

De même, la presse écrite ou parlée n'a été que peu intéressée à suivre le débat en lui-même. Les médias ne se mobilisèrent guère pour annoncer ou rendre compte des réunions.

Rappelons enfin que le collectif d'associations pour la protection de l'environnement et le réseau *Sortir du nucléaire* décidèrent de quitter le débat après s'être heurtés au Secret Défense. Cette prise de position a sans doute joué un rôle non négligeable dans le relatif désintérêt du public moyen à la procédure délibérative. Surtout, elle a tronqué le débat d'une information totalement pluraliste.

Toutefois, leur absence a été largement compensée par le fait que ces associations avaient participé, avant de se retirer, au cahier collectif d'acteurs et que des experts indépendants et critiques se sont pleinement associés au débat.

Quant à la société civile, alors que le débat est boudé par les politiques, que celui-ci est peu soutenu par les médias, et qu'elle ne fut pas incitée par le réseau associatif à participer à ce dispositif délibératif, elle fut malgré tout présente, sans doute pas en aussi grand nombre qu'on l'espérait. Mais souvent, parmi elle, figuraient des représentants de la jeune génération, ce qui était quand même encourageant.

Ceci m'amène à formuler une autre réflexion. Un débat pour quel public ? Le public, si peu nombreux qu'il fut, comptait-il dans ses rangs Monsieur et Madame Tout le Monde ? Difficile de le

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

savoir. Disons que ce type de public a certainement été plus présent dans les régions directement concernées par l'EPR. C'est ici, en Basse-Normandie, encore que nous avons eu le sentiment qu'ici toute parole n'était pas toujours libre de s'exprimer totalement. On l'a vu tout à l'heure.

Ailleurs, le public moyen fut difficile à atteindre, alors même que ce débat avait été annoncé et qu'on avait fait beaucoup d'efforts de communication médiatique pour faire savoir localement la tenue d'une réunion publique sur l'énergie nucléaire.

Mais cette difficulté à faire venir le public tient peut-être aussi à la technicité du sujet. Ce débat est-il trop technique ? Sur un tel sujet aussi complexe et technique, il était à craindre que les débats se passent entre experts et que les citoyens moyens ne puissent y participer. Parfois, il est vrai que les questions posées et les réponses données ont pu donner cette impression. Et tous les efforts de la CPDP ont alors porté vers plus de pédagogie, et une poursuite du dialogue entre les protagonistes, citoyens, experts contradicteurs, représentants du maître d'ouvrage.

C'est aussi cette caractéristique, la non familiarité du public avec cette problématique, qui fait que nous avons constaté qu'au fil des réunions ne s'effectuait aucune mémorisation, aucune capitalisation des débats permettant de faire franchir des étapes à la connaissance ou d'approfondir des points litigieux.

Ainsi avons-nous dû à chaque réunion refaire le débat, présenter l'objet de la controverse, puis tenter ensuite d'orienter, selon les acteurs présents, le débat vers telle ou telle thèse.

Ce constat m'amène à formuler une dernière critique. Avons-nous choisi le bon encadrement du débat ? Remarquons encore qu'en la matière du nucléaire, comme en d'autres problèmes scientifiques, les incertitudes sont grandes et les vérités sûres peu nombreuses. D'abord, quel sens donner aux controverses ? Quelle pondération ? Quels ajustements peuvent se faire entre les parties ?

Le rapport final de la CPDP tente de dresser l'inventaire le plus honnêtement possible de ces difficiles compromis entre convictions non partagées. Mais au nom du débat, comment faire en sorte qu'un tel dispositif itinérant, aux interlocuteurs multiples et changeants, délibérant sur un sujet aussi complexe, puisse jouer tout son rôle de passeur de l'information auprès de la société civile ? Comment mémoriser les appels informatiques engrangés de réunions en réunions ? Faut-il mettre à la disposition du public, avant chaque réunion, des fiches thématiques résumant les débats passés ? demander à un journaliste scientifique, ayant participé aux ateliers sur les thèmes controverses, de présenter les divers arguments débattus ?

C'est à cette dernière solution que nous avons eu recours avec plus ou moins de succès pour tenter d'approfondir certaines thématiques. Mais reste à inventer d'autres dispositifs réflexifs, pour que le débat puisse jouer tout son rôle : informer complètement le public afin que la société toute entière, tant civile que politique, puisse prendre les décisions qui s'imposent en toute connaissance de cause.

Je voudrais vous soumettre en conclusion à propos de ce débat quelques réflexions.

La participation active de tous, de tous les acteurs, aux opinions pluralistes, l'écoute du maître d'ouvrage et sa capacité à fournir des réponses précises et claires, les questions du public,

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

multiples, renouvelées, accrocheuses, permettent d'affirmer qu'au fil de ces réunions un vrai débat s'est instauré.

L'avons-nous poussé aussi loin qu'il aurait dû l'être ? Nous ne le pensons pas, mais nous ne le pouvions peut-être pas non plus. Mais ce qu'il faut retenir, me semble-t-il, avec ce débat public sur l'énergie nucléaire, c'est que nous nous sommes livrés à un formidable apprentissage démocratique, car il faut bien comprendre que, sur un tel sujet, aussi complexe, aussi technique, aussi nouveau aussi – tout est à inventer –, la faiblesse du débat tient à la difficulté de savoir quel ton adopter et quel cadre lui donner.

Quel ton effectivement prendre ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, entre cette technicité et cette complicité, quelle pédagogie adopter ? Mais quel cadre ? Quelles en sont les limites géographiques et thématiques ? la CNDP a décidé d'un débat national. On nous le reproche aujourd'hui. Nous avons abordé des thématiques que nous n'avions pas anticipées au départ. Dès lors, les reproches se font jour : « Vous avez dépassé l'objet du débat. »

Enfin reste à trancher sur ce type de débats le dilemme sur ce que l'on souhaite produire à partir d'eux. En d'autres termes, faire en sorte que les règles du jeu soient claires.

Nous sommes là pour faire passer l'information. Nous pointons nos controverses. Nous montrons les zones obscures. Nous repérons les couloirs de la galaxie du nucléaire. Mais nous ne tranchons pas, nous ne décidons pas. Et ce périmètre d'expression n'est pas très facile à délimiter ni facile de s'y tenir.

La CPDP a tenté de naviguer entre tous ces écueils. Mais nous en avons été conscients tout au long de ces mois. Aussi, je vous assure que nous avons réalisé au fil de ces réunions que c'était peut-être aussi le débat qui faisait débat.

Juste un mot pour préciser : lorsque nous parlons d'expertise indépendante, bien entendu, vous l'avez compris, il n'est pas dans notre idée d'opposer expertise indépendante à une expertise qui serait asservie. Quand on parle d'expertise indépendante, ça veut dire, et nous y reviendrons, que nous pensons que, sur de grands problèmes, sur de grands projets, il faut associer les experts qui sont chez les maîtres d'ouvrage, qui sont dans la structure d'EDF, de l'Etat, d'AREVA, à d'autres experts qui en sont extérieurs.

Maintenant, nous allons parler des différents éléments de controverses. Je passe la parole à Mme SUGIER sur la maîtrise des risques.

Annie SUGIER

Membre de la Commission particulière du débat public

Nous allons regrouper les différents thèmes de controverses de la manière dont ils se sont naturellement regroupés au cours du débat, autour de trois thèmes principaux, qui sont :

- l'objet technique lui-même avec une double question des risques associés et celle de la confiance que l'on a ou pas par rapport à ce qui nous est dit ;
- on ne parle pas d'un objet quelconque, mais d'un objet qui produit de l'électricité et se situe donc dans une politique énergétique, qui correspond à une vision de cette politique énergétique ;
- enfin, cet objet répond à une stratégie industrielle du maître d'ouvrage. Quelle est cette stratégie ? Y en avait-il d'autres ?

Autour de ces trois thèmes, je vais présenter d'abord le premier. Ensuite, je vais demander à Michel COLOMBIER de présenter le thème sur la politique énergétique et le troisième, sur la stratégie industrielle, sera présenté par Roland LAGARDE.

La question de la maîtrise des risques et de la confiance est centrale et particulièrement importante pour les populations qui vont être autour ; les centrales aussi pour les travailleurs. On est sur un objet présentant des avantages, mais évidemment des risques aussi. Comment maîtriser ces risques ? Si on veut se prononcer sur l'opportunité, sur la justification de cet objet industriel, il faut en connaître les avantages et les inconvénients.

Le maître d'ouvrage, dans sa présentation, qualifie les objectifs de sûreté d'ambitieux. Il dit : « Il s'agit d'un concept évolutionnaire ». Il y avait d'autres possibilités, qui étaient les concepts révolutionnaires, de faire une rupture avec la génération de réacteurs actuels. Ici, on est dans une génération suivante, mais on ne passe pas à la génération 4. cette question avait fait l'objet d'un débat..

On est sur quinze ans d'histoire, qui ont commencé par des fusions entre industriels, par des réflexions communes avec les Allemands. Des débats ont eu lieu à l'Assemblée Nationale sur la question. Cela veut dire que ces quinze ans d'histoire n'ont pas été cachés, mais il n'y a pas eu, à un moment donné, une consultation ou un débat public (la commission n'existait pas à l'époque) pour discuter de ces objectifs de sûreté, qui sont finalement, eux, relativement faciles à expliquer.

Ce qui est beaucoup plus compliqué, c'est quand on en arrive aux dispositions techniques de sûreté qui vont permettre de satisfaire à ces objectifs. On s'est donc trouvé avec un raccourci de l'histoire où dans un temps du débat très court, on doit à la fois discuter de ces objectifs de sûreté et en même temps de ces dispositifs avec une difficulté majeure, qui est d'abord de les expliquer, mais aussi d'avoir accès aux documents permettant de se faire une idée sur concrètement la manière dont l'exploitant apporte la démonstration de ce qu'il avance.

On voit bien que, dans les cahiers collectifs d'acteurs, la réaction de certains associatifs était de dire : « C'est de la propagande puisqu'on ne peut pas vérifier ». Ce que disait l'exploitant, c'est ce que ce nouvel objet avait comme caractéristique d'être plus sûr que ce qui existe à l'heure actuelle : moins d'incidents en fonctionnement normal, une probabilité d'accidents moins grande,

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

et dans le cas où il y aurait tout de même un accident grave, de réduire autant que possible les conséquences, en particulier en n'étant pas obligé de déplacer les gens ou en réduisant – c'est lié d'ailleurs – les rejets qui pourraient se produire. Ils donnaient des exemples de dispositifs qui ont été mis en place de telle sorte qu'on maîtrise le système de refroidissement de l'installation, en renforçant également la résistance à des agressions externes par une coque qui protège les parties sensibles du réacteur, et aussi, dans le cas où il y aurait tout de même la fusion du cœur, avec un cendrier qui permettrait de récupérer le cœur fendu. Naturellement, quand vous ajoutez des équipements, vous ajoutez des risques.

Quelle était la réaction de ceux qui étaient contre ce réacteur ? Premièrement, de dire : « Il n'est pas suffisamment ambitieux. C'est quelque chose que vous avez conçu il y a une dizaine d'années. Finalement, tant qu'à faire du nucléaire, autant passer à la génération 4, retarder un peu le moment où on va construire et attendre que la génération 4 soit mature. » Il peut y avoir un débat sur le choix même du concept. Ensuite, sur la méthode d'évaluation. Les dossiers ne sont pas accessibles. Ce sont toujours les mêmes, qui sont les institutionnels, qui le regardent. Il faudrait avoir une expertise pluraliste. Les dispositifs dont on vient de parler certes sont prometteurs, mais ils entraînent eux-mêmes des risques qu'il faudrait pouvoir évaluer de près.

Allait-on en rester à cette espèce de ping-pong entre les pour et les contre ? Comment faire pour aller au-delà ? Certains nous ont dit : « Dans ce débat, vous avez parlé de tout sauf de ce qu'on vous demandait. Vous avez parlé de la politique énergétique. Vous avez parlé de la transparence. Mais comment avez-vous débattu du cœur du sujet technique ? »

Justement, si on a parlé de la transparence, c'est parce qu'on voulait parler du cœur du sujet technique. Pour parler du cœur du sujet technique, il fallait avoir accès au document de base, qui est le rapport préliminaire de sûreté. Et ce rapport préliminaire de sûreté étant couvert par le secret industriel, il n'est pas accessible. Et c'est comme ça qu'on a proposé à EDF de signer une convention avec l'un des acteurs qui avait demandé d'avoir accès à ce document, qui est le GSIEN, et qui a donc pu en quelques jours – naturellement, je vous ai parlé de quinze ans de travaux, cinquante rapports de l'expert public – regarder ce document, et a posé des questions très précises sur le fameux cendrier, sur des concepts de sûreté, comme l'exclusion de rupture et les performances du combustible.

A partir de cet examen, il a émis un rapport et au cours des débats publics, il a pu faire état, notamment à Caen, des critiques qu'il portait sur l'évaluation faite par l'expert public et sur le dossier d'EDF. Cela veut dire qu'on a commencé un véritable débat technique dont on a pu rendre compte devant le public.

Naturellement, nous nous sommes dit qu'il fallait aller plus loin que ça. D'où l'idée de cette convention citée à plusieurs reprises avec la CLI de Flamanville et l'Association Nationale des CLI, parce que l'Association Nationale des CLI est en train de monter en puissance en termes scientifiques avec un conseil scientifique.

Je voudrais en profiter pour insister sur un point. Ici, la plupart des questions ont porté sur les aspects santé. Et on peut le comprendre. Ce qui intéresse le public, au total, et ce qui nous intéresse tous, c'est la protection de la Santé, la protection de l'environnement.

Il n'en demeure pas moins que s'il y a un accident, c'est vrai qu'il y aura effectivement une catastrophe. Pour un objet comme une centrale, l'un des éléments fondamentaux, c'est d'abord la sûreté. Comment maîtriser le risque pour qu'il n'y ait pas d'accident.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Malheureusement, le mouvement associatif a plus développé sa compétence sur la question de la mesure de la radioactivité dans l'environnement que sur la compréhension de la machine. Et ce n'est pas un hasard, puisque les documents qui vous permettent de comprendre jusqu'à présent étaient confidentiels. Il faut construire cette compétence associative pour pouvoir construire cette pluralité de l'expertise. Et il faut aussi, je suis de la protection et sûreté nucléaire tout en étant membre de la Commission particulière du Débat public, et j'insiste sur un point. C'est qu'il est important que les rapports d'expertise de l'organisme public soient aussi publics et une première a eu lieu. Dans le cas du débat Déchets, ce rapport a été rendu public.

Nous étions sur le secret industriel, sur lequel on a fait de vrais progrès. Il y a eu le dérapage sur la question du Secret Défense et c'est ainsi qu'a été créé un groupe de travail qui traitait de l'ensemble de la question de l'accès à l'information, à la fois secret Industriel et secret Défense. Ce que nous cherchons dans ce groupe, lancé à l'occasion de la réunion de Caen, en novembre 2005 et qui a rendu compte de l'état de ses travaux à Dunkerque en janvier 2006, le but de ce groupe de travail est de voir comment avancer tout en respectant le secret Défense et secret industriel.

L'une des voies de progrès est de voir aussi ce qui se passe ailleurs. Effectivement, il n'existe pas de choses extraordinaires ailleurs, mais il y a tout de même un certain nombre d'indications que nous pourrions adopter dans le contexte français. Ces propositions vont être faites.

J'aimerais terminer en disant que ce n'est pas par hasard qu'on s'est heurté à ce problème de secrets divers dans le nucléaire. Quand on interroge les Français sur la confiance qu'ils ont dans les informations qui leur sont données dans le domaine du nucléaire, en bas, on trouve les hommes politiques. Au milieu, en dessous de la moyenne, les industriels et les experts institutionnels ou les autorités. Au-dessus de la moyenne, les associatifs.

Cela ne veut pas dire que le public pense que les institutionnels ou les industriels ne sont pas compétents. Mais ça veut dire qu'ils n'ont pas confiance dans ce qu'ils disent. Pour rétablir la confiance, il faut ouvrir les dossiers, introduire la pluralité. Ce qui ne veut pas dire qu'à un moment donné, quelqu'un ne prend pas une décision. Mais il prend une décision en connaissance de cause, en sachant que des points de divergence existent et que décider n'est pas toujours facile. Il faut à un moment donné expliquer pourquoi, entre deux points de vue différents, on en a choisi un plutôt que l'autre.

Voilà ce que je voulais dire sur la question de la maîtrise des risques.

Je vais donner la parole maintenant à Michel COLOMBIER sur la politique énergétique.

Michel COLOMBIER

Membre de la Commission particulière du débat public

Tout l'enjeu du débat était justement de ne pas refaire un débat sur la politique énergétique puisque ce n'était pas l'objet de la discussion. Mais c'était bien aussi, puisqu'il y avait débat sur l'objet technique EPR, d'ouvrir le questionnement sur la façon dont cet objet arrivait à partir de la politique énergétique ou des discussions sur la politique énergétique et de comprendre pourquoi devoir décider aujourd'hui une nouvelle centrale, une nouvelle unité de production nucléaire pour une mise en service en 2012.

Nous avons essayé de le construire à partir de l'argumentaire du maître d'ouvrage, qui tient en deux points, qui nous dit : j'essaie de préparer le renouvellement de mon parc à partir de 2020, et pour cela j'ai besoin de me mettre en situation dès aujourd'hui d'opérer ce renouvellement pour concilier des contraintes d'indépendance énergétique (je n'y reviens pas, nous l'avons entendu tout à l'heure) et pour lutter contre l'effet de serre, d'où cette orientation d'un choix sur le nucléaire.

Sur ce dernier point, je dois dire que nous avons bien sûr retrouvé, dès la première réunion d'ailleurs et au long du débat, un clivage évident, qu'on retrouve dans un débat sur le nucléaire, entre des gens pour qui le nucléaire est une solution en soi, des inconditionnels, et des gens pour qui c'est une solution dont on n'a même pas besoin de parler. Ces opinions sont tout à fait respectables, mais il est évident que de ce point de vue le débat ne peut pas mener très loin.

Mais ce qui semble aussi intéressant dans le débat, c'est de voir que le débat ne se limite pas à ça. Et ce que nous avons entendu tout au long du débat, et qu'EDF a entendu dans ses réunions, c'est beaucoup d'interventions sur le mode : « Nous avons compris que c'est compliqué, la politique énergétique. Il existe des contraintes. Il y a l'effet de serre, les fossiles. Il y a aussi les déchets nucléaires ou les risques d'accidents. Que faites-vous pour minimiser ces contraintes ? »

Et quand les questions sont adressées par le public, en général, ce qu'il entend, et il le précise, c'est : faites-vous assez d'économies d'énergie ? Faites-vous assez de renouvelable ? Ensuite, on a des débats dans la salle, parce que tout le monde n'associe pas forcément le fait de faire des renouvelables par exemple à un desserrement des contraintes. Mais c'est bien ça, la question posée le plus souvent : « Faites-vous tout pour nous éviter de choisir entre du charbon et du nucléaire ? etc. »

Cette demande, il faut bien sûr l'entendre. Ce n'est pas une demande qui s'adresse uniquement à EDF. C'est EDF qui était dans la tribune parce que c'est EDF qui apporte un projet, mais c'est une demande qui, au travers d'EDF, s'adresse évidemment aussi à l'Etat.

Ce point a été bien anticipé dans la discussion sur le cahier d'acteurs, et c'était là le difficile équilibre entre la discussion locale, mais aussi sur la raison de cet objet à Flamanville aujourd'hui et l'ensemble des acteurs du cahier collectif, et ceux qui ont participé ensuite, avaient apporté leurs réflexions et leur contribution.

Il existe deux niveaux de discussion : un premier niveau de discussion, qui est (je crois que c'est un apport du débat) de montrer qu'il existe des images très contrastées à moyen et à long terme, à 2030, 2050, sur la nature des besoins énergétiques et la façon d'y répondre. Et d'arriver à montrer, et je crois que le cahier collectif là-dessus quand même, de ce point de vue, le montrait assez bien, que ce n'est pas juste une affaire de croyance, mais que ce débat peut être raisonné, qui peut mettre

en évidence des choix. Et là, tout le monde n'a pas forcément les mêmes choix. Mais on peut raisonner sur des choix et pas simplement sur des croyances.

Nous ne sommes pas allés aussi loin que nous aurions souhaité le faire dans ce débat sur cet aspect-là. En particulier, nous avons un groupe de travail qui s'appelait Groupe de travail RTE, réseau de transport d'électricité, né notamment de la controverse sur la question du Grand Ouest et des difficultés du Grand Ouest, et dans lequel nous souhaitions pouvoir expliciter ces hypothèses, comprendre pied à pied pourquoi on pouvait avoir des opinions aussi divergentes sur le long terme.

Nous ne sommes pas allés au bout de ce travail, mais je crois que déjà nous avons montré que ce travail est important pour sortir des croyances et entrer dans la confrontation des choix, et montrer que ce travail est nécessaire, quelle que soit la décision d'EDF demain, ce travail reste nécessaire. Il devra être fait et je crois que le groupe RTE va apporter un certain nombre de propositions sur la façon dont ce travail doit se faire.

Ensuite, un deuxième horizon est plutôt le court terme. Il y avait au début une controverse qui consistait à dire : « Vous faites un réacteur en 2012. Avons-nous besoin de cette électricité ? » Le débat montre bien que cette thèse est faible, mais finalement ce n'est pas le sujet. D'ailleurs, EDF ne dit pas : « Je fais un réacteur parce qu'il y a un besoin d'électricité en 2012. » EDF nous dit : « Je fais un réacteur pour préparer une échéance plus lointaine. »

La question adressée à EDF et pas seulement, aussi à l'Etat, par un certain nombre de personnes, c'est : « Si vous faites cet investissement en 2012, en quoi risque-t-il de se répercuter sur un certain nombre d'autres orientations de la politique énergétique parce que, dans le passé, on n'a pas toujours fait le nucléaire et les économies d'énergie et les renouvelables et un certain nombre d'autres choses. Cela a souvent été l'un contre l'autre. »

C'est la préoccupation qui a plutôt été entendue sur cet horizon. Et bien sûr, il y a l'horizon du renouvellement, l'horizon 2020, 2030, qui est l'horizon critique. Il est critique parce que c'est à partir de là qu'EDF fait ce compte à rebours qui amène à dire : « Nous devons prendre la décision aujourd'hui ». Il est critique pour les gens qui s'opposent, nous l'avons encore entendu tout à l'heure, et qui disent : « On pourrait attendre d'ici quelques années d'en savoir plus sur telle ou telle chose », les partisans de la génération 4, des économies d'énergie, etc. cet horizon-là est critique.

Et sur cet horizon, il existe trois critères :

- Un critère sur les besoins de production d'EDF. EDF a un parc. Quels sont les besoins de production dont EDF a besoin à cet horizon ?
- Un critère de durée de vie : le parc actuel, c'est bien expliqué dans le dossier du maître d'ouvrage, va arriver à échéance. Les centrales devront être arrêtées à une certaine date. Roland y reviendra.
- Un débat sur la nature des outils. Un industriel classique français, cimentier ou autre, ne dit pas : « Je ne dois pas émettre d'effet de serre ». Mais le débat serait possible.

En tout cas, ce sont les trois variables que l'on peut imaginer. Nous n'avons pas réellement avancé sur ces questions. La question a été posée et nous sommes restés sur deux thèses un peu figées,

l'une qui nous dit : « Je dois absolument renouveler à partir de 2020 » et l'autre qui nous dit : « On peut attendre ».

La discussion a été gênée par deux choses. L'une qui est que, certains l'ont fait remarquer, ce n'est pas un débat technique, ce n'est pas un débat facile pour le grand public, mais on reste sur des conceptions un peu datées de la façon de comprendre le système électrique alors qu'il évolue avec la concurrence, avec l'ouverture européenne, avec des changements technologiques aussi. Et la deuxième chose, c'est que nous n'avons pas été capables de débattre non plus d'une scénarisation de cette question. Un scénario était proposé, et des gens le critiquaient. C'est un point sur lequel nous sommes restés aveugles dans ce débat.

Je vais passer la parole à Roland sur ce sujet.

Roland LAGARDE

Membre de la Commission particulière du débat public

C'est un peu la « voiture balai » des questions. Je vais essayer de traiter toutes celles qui ne l'ont pas été par mes camarades.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, dans la suite de ce que vient de dire Michel COLOMBIER, l'essentiel de l'argumentaire du maître d'ouvrage pour dire : « Il me faut un EPR à un horizon déterminé et à un emplacement déterminé » est basé d'abord sur un problème de politique industrielle pour prévoir le remplacement de ces centrales ; un problème de maintien des compétences ; et un problème d'avantage ou d'inconvénient d'être prêt à ce moment-là de cette façon-là pour une éventuelle série.

Ces questions ont été abordées dans le débat, parfois de façon indirecte, parfois de façon directe, sur plusieurs points. Je voudrais essayer de les évoquer pour revenir peut-être ensuite à un problème plus fondamental.

Le problème du maintien des compétences fait l'objet d'une controverse qui n'a pas été tranchée et dont nous n'avons pas les éléments réellement pour pouvoir le faire. EDF nous dit : « Je veux être l'architecte de mes installations. J'ai besoin, parce que des gens vont partir à la retraite, de maintenir mes compétences dans ce domaine pour pouvoir, le moment venu, être prêt à faire un renouvellement de génération. »

D'un autre côté, un certain nombre d'acteurs remarquent que ce maintien des compétences n'est pas mis en cause. Le CEA est un réservoir de compétences. La construction d'un réacteur en Finlande est prévue. La maintenance des installations doit être assurée. Un certain nombre d'experts nous ont dit que c'était suffisant, en s'appuyant sur l'exemple allemand où le maintien des compétences dans le domaine nucléaire et industriel, semble-t-il, peut être assuré par la maintenance des installations.

C'est un problème non tranché dans cette affaire, mais qui évidemment découle du problème d'EDF, ensemblier et architecte industriel de ses installations, fierté de l'établissement, qui dit assez facilement qu'il est le seul dans le monde à le faire.

Plusieurs types de questions ont été posées, en particulier dans cette localisation de Cherbourg, qui renvoie à des problèmes de politique industrielle entre l'ensemblier EDF qui fait son architecture

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

des installations d'un côté, en commandant sans appel d'offres (et ceci a été plusieurs fois signalé et des interrogations sur la pertinence européenne de cette pratique ont été évoquées) du nucléaire à AREVA et en décidant que c'était AREVA.

Alors que, si on sort de l'hexagone, il semble que ce soit l'autre établissement AREVA qui lui serait l'ensemblier éventuellement en s'appuyant sur les compétences de l'électricien EDF. La question qui a été posée est de savoir si cette situation de concurrence entre deux établissements, l'un toujours public, l'autre qui ne l'est plus puisqu'il y a eu ouverture du capital, cela va-t-il poser des questions sur l'avenir ?

Je fais remarquer, car ça a été assez extraordinaire, que pendant le débat, a eu lieu l'ouverture du capital d'EDF à grand renfort d'information un peu partout. Or, ce point n'est apparu qu'en filigrane par des interrogations en général syndicales sur le fait de savoir si cette ouverture du capital aura une conséquence sur la sûreté des installations et sur leur fonctionnement. Le maître d'ouvrage a répondu évidemment qu'il n'y aurait pas de différence entre la situation précédente et celle à venir.

Le problème a déjà été évoqué. Je vais y revenir un instant, avant de conclure. Plusieurs autres questions ont été posées et restent toujours un peu dans l'interrogation. Il semble qu'il y ait quelques analyses un peu pluralistes sur ces questions pour y voir plus clair.

Une question de fond a été posée ; Michel l'a évoquée. C'est le problème de la durée de vie des centrales. Un des représentants de l'expert public français nous a dit dans un atelier qu'à son avis, plus de 95 % des tranches actuelles fonctionnant en nucléaire dépasseraient la durée de vie de quarante ans sans pouvoir affirmer quelle serait leur durée de vie, mais que tout ceci était soumis à une décision intervenant tous les dix ans de l'autorité de sûreté.

Ce point est fondamental. Il conditionne le besoin de remplacement du parc. C'est un poids industriel lourd. Nous avons les installations, produisant un bien qui se vend, l'électricité. Limitons-nous la durée de vie des installations plus faiblement que ce qu'elles pourraient être ou essaie-t-on d'épuiser la machine ?

EDF, le maître d'ouvrage, nous répond : « Je préfère un principe de précaution. Je ne suis pas sûr que la durée de vie puisse être augmentée, je préfère tabler sur la durée de vie que je connais actuellement et sur laquelle j'ai basé mes installations, qui est de quarante ans. »

Ce point n'est pas anecdotique. C'est un point important sur cette affaire. Il détermine le calendrier éventuel de remplacement des installations et repose pour certains acteurs la question de savoir s'il faut passer par cette génération dite évolutionnaire.

Voilà un point sur lequel il serait nécessaire d'aller plus loin dans l'analyse. La question de la gestion du combustible, et ce n'est pas à Cherbourg, à côté de La Hague, que je vais passer ce point sous silence, a plusieurs fois été interpellée sur la nature du combustible, le taux de combustion, le problème du retraitement ou pas, comment cette nouvelle technologie se situe-t-elle par rapport aux cycles de combustible et aux différents sujets ?

Je dois avouer que nous n'avons pas eu dans ce domaine de réponses qui m'ont parues assez claires. Nous sommes encore dans des problèmes d'incertitude sur l'avenir, qui ne sont actuellement pas traitées pratiquement dans le dossier dont nous disposons.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Sur la localisation, l'argumentaire d'EDF que Michel COLOMBIER a rappelé à l'instant, c'est trois raisons :

- le bord de mer
- les réserves foncières
- les pré-travaux de terrassement sont déjà faits.

C'est ce qui justifie dans le dossier du maître d'ouvrage, et ça a été répété largement, l'implantation Flamanville par rapport à d'autres implantations. Certains acteurs évoquaient la possibilité de (Pontneully) qui aurait peut-être évité la construction d'une usine.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage, interpellé sur ce point dans une réunion publique, a dit très clairement, et je prends acte, que tous les sites nucléaires, même les sites bord de rivière, pouvaient être candidats, le moment venu et le cas échéant, à recevoir un exemplaire de l'EPR, si la décision d'une série était prise.

Je voudrais finir sur deux remarques qui sont apparues au niveau du débat, avant de passer sur les impacts socioéconomiques, sur lesquels je n'aurais pas grand-chose à dire. Tout ce débat s'est situé dans une espèce de paysage dans lequel deux gros trous noirs ont été très peu évoqués par aucun des acteurs, même très contestataires. Ce point ne semble pas être pris en charge par les acteurs au niveau du débat. Je ne dis pas que d'aucuns n'y réfléchissent pas.

Premier problème : la dimension européenne. Nous avons eu quelques approches à l'étranger sur une situation européenne de plus en plus éclatée entre des politiques publiques nationales qui ont tendance plutôt à diverger qu'à converger actuellement. Sur un outil de cette taille, qui s'appelle EPR, la question de sa dimension européenne ne pourra pas être évacuée.

Deuxième sujet, qui a été quasiment absent, c'est la situation nouvelle de la décision publique, dans le domaine de l'énergie, et en particulier du nucléaire. Nous sommes maintenant dans un système dans lequel EDF a un capital partiellement ouvert. Un débat a eu lieu sur les coûts de référence entre l'administration et EDF, l'administration donnant des chiffres plus faibles du coût du KWH que le maître d'ouvrage, plus prudent, semble-t-il. Mais il faut remarquer quand même que la représentation nationale n'a eu à connaître que les chiffres de l'administration, ce qui est un problème pour faire ses choix.

EDF ne pouvait pas faire faillite. EDF ne pouvait pas être racheté. Par conséquent, ceux qui prenaient en charge les risques économiques, c'était que, comme l'Etat administrait les tarifs, ceux-ci permettaient de régler le problème. Ce ne sera plus la même situation dans les années qui viennent, et de moins en moins.

Le coût sera probablement moins important que les prix du marché. On est dans un autre système de décision, y compris pour l'opérateur public comme pour la puissance publique, qui va amener des changements relativement importants. Il faut reconnaître que ce point qui, à mon avis, est fondamental sur les stratégies de politique industrielle fait partie des trous noirs du débat.

Je finis sur les impacts socioéconomiques. Il faut reconnaître que, malgré nos efforts, nous n'avons pas pu trouver vraiment d'experts qui, au point de vue socioéconomique, nous donnent des indications, des éclairages, des approches au niveau national.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Evidemment, les impacts socioéconomiques au niveau de la région figurent dans le cahier du maître d'ouvrage, l'impact sur l'emploi, le grand chantier, tout ceci a été discuté. Une seule question ou presque a été posée sur ce problème. Dans le développement économique, une monoculture industrielle dans une région est-elle un plus ou un moins ? Bien évidemment, je ne répondrai pas à cette question. Elle reste elle aussi ouverte, avec des arguments d'un côté et de l'autre.

Je pense que j'ai à peu près regroupé tous les thèmes qui restaient à aborder.

Jean-Luc MATHIEU

Merci à tous mes collègues, qui vont ont donné l'essentiel du compte rendu que nous allons faire. Je vous rappelle qu'il dégage les idées force du débat. Il ne conclura pas sur la nécessité de faire ou non l'EPR. Il ne cherchera pas absolument à trouver le consensus, mais qui se réjouit quand, sur un certain nombre d'éléments, un certain consensus des dégage de cet exercice démocratique que nous avons mené pendant quatre mois. Nous pensons qu'il y en a plusieurs qui peuvent constituer le testament de cette commission, qui peuvent constituer aussi, pour EDF mais plus encore pour l'Etat puisque les questions ont été posées à EDF, mais aussi très souvent dépassaient l'entreprise, une sorte de programme de travail que nous proposerons parce qu'il sera sorti et des débats et des deux groupes de travail dont il a été question tout à l'heure par mes collègues, qui n'ont pas totalement terminé leurs travaux et les finiront dans les dix jours qui viennent.

Nous voyons l'avenir de la façon suivante :

Que EDF décide dans les mois qui viennent de faire ou non l'EPR, nous avons vu, et ça a été abondamment discuté, qu'il faut absolument réintroduire dans la réflexion sur l'avenir une prospective beaucoup plus ouverte sur les possibilités qui s'ouvrent à tout pays majeur de choisir son mode de fonctionnement énergétique.

D'autres propositions sont faites que celles qui sont le fonds politique de notre pays. Nous devons les réinscrire dans le panorama du débat, plus larges qu'elles ne sont et avec un horizon nettement plus éloigné que celui qui sert jusqu'ici. Par exemple, dans la loi du 13 juillet 2005 d'orientation sur l'énergie, on parle bien de l'objectif 2050 puisque c'est en 2050 que la France s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais elle n'a pas arrêté de stratégie pour la période. On a fixé la construction dans cette loi d'un EPR souhaitable maintenant, et on remet les choses essentielles à 2015.

Il faut absolument rouvrir les prospectives, rouvrir les scénarios et infléchir sur ce qu'on peut faire pour parvenir à ça, avec des choix de société qui sont très ouverts et sur lesquels chacun doit pouvoir plus longuement s'exprimer.

La deuxième chose, c'est qu'on s'est bien aperçu, Mme SUGIER l'a dit tout à l'heure, qu'au niveau des statistiques de l'enquête sociale de l'IRSN, partout il apparaît que quand on demande aux Français si on leur dit la vérité sur les problèmes nucléaires, ceux-ci considèrent que les hommes politiques disent la vérité à 6,3 % seulement. Vous l'avez bien dit tout à l'heure : ne sont pas mis en cause leurs compétences intellectuelles et leurs aptitudes, mais la parole qu'ils délivrent est une parole dans laquelle on ne croit pas.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Je pense que d'un débat comme celui-ci doit ressortir un grand chantier que le gouvernement doit accomplir, un objectif civique : comment donner confiance dans les paroles publiques sur les questions d'énergie nucléaire ? Ceci passe d'abord à notre sens par la loi sur la transparence, c'est à dire sur la loi sur l'information en matière nucléaire, sur la sécurité nucléaire et sur la protection contre les rayonnements ionisants.

Rappelons-nous que ceci a été proposé, sous le gouvernement Jospin, par une certaine majorité. Néanmoins, ce gouvernement n'a pas décidé de l'inscrire au programme du parlement. Le même texte a été proposé par le gouvernement Raffarin, par un gouvernement avec une autre couleur. Et ce même gouvernement, ou son successeur, n'avait pas jusqu'à récemment non plus décidé de le mettre au débat.

On voit bien qu'il existe une réticence générale de la société à accepter, à travers cette loi sur la transparence, qui n'est pas tout mais qui est importante, que l'on puisse traiter les Français autrement que comme des enfants. Il faut absolument demander aux gouvernements, quelle que soit leur couleur, de s'allier, non pas pour ne pas soumettre cette loi, mais pour la faire au contraire, parce qu'on en a besoin.

Il a été dit par le Président CHIRAC le 5 ou 6 janvier que cette loi serait mise en débat au Sénat début février. Nous avons appris que le Sénat n'en a pas débattu à ces dates ; c'est remis à plus tard. Il serait redoutable qu'une fois encore, cette loi soit rangée dans les étagères et non pas débattue.

Il faut absolument clarifier le périmètre du secret. Clarifier est autre chose que le modifier. Déjà, le clarifier dans l'état où il est est quelque chose de très important. La confiance naît aussi d'un certain nombre d'explications. Il faut que ce périmètre soit expliqué. Il faut aussi qu'on explique, dans un certain nombre de domaines, quels sont les ensembles de mesures que l'on prend pour garantir une certaine sécurité.

Vous avez probablement vu, à un certain moment, après l'interpellation des associations qui ont quitté le débat, quinze jours ou trois semaines après, le ministre de l'Industrie, au nom du gouvernement, a publié quelque chose qui ne contient aucun secret, mais qui explique clairement dans toutes ses dimensions comment la défense du nucléaire ou d'une centrale nucléaire est exercée par tout un ensemble de mesures qui ne se ramènent pas, comme le début du débat le laissait entendre, à l'épaisseur du plafond ou l'épaisseur des murs pour savoir s'ils pouvaient résister à un crash d'avion.

Nous pensons qu'il faut reprendre cette loi, qu'il faut expliquer un certain nombre de choses, qu'il faut clarifier le périmètre du Secret Défense, c'est à dire l'expliquer. Il faut aussi que, dans toutes les instances, on se mette en mesure de donner au citoyen l'information qu'il veut quand il la veut.

Il est important qu'une entreprise comme EDF l'explique. Mais expliquer est unilatéral. Il est important que ce soit aussi le citoyen qui puisse interpellier pour avoir les informations qu'il veut, hormis celles qui sont couvertes par le secret Défense ou le secret des Affaires, et qu'il puisse obtenir les renseignements qu'il veut.

Ceci passe à notre avis par un changement profond des pratiques des uns et des autres. Nous savons qu'il existe une vaste zone dans laquelle les citoyens posent des questions à l'administration, aux entreprises, sur des questions qui ne sont pas couvertes par le secret et qui n'obtiennent pas de réponse, tout simplement parce qu'il est confortable de rester dans un prudent silence.

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Dernière chose que nous allons soumettre au gouvernement, c'est la possibilité de faire évoluer la réglementation actuelle qui couvre le secret de Défense nationale, tout simplement parce que les premiers exercices faits avec un juriste laissent penser qu'il est possible, je dis bien possible, que les règles actuelles ne soient plus tout à fait en conformité avec la charte sur l'environnement qui est adossée à la constitution et qui prévoit une large information des citoyens sur les questions concernant l'environnement, il est fort possible que ces règles ne soient pas conformes à la constitution, ainsi que les traités internationaux dont la France fait partie en Europe et qui imposent ce qu'on appelle une plus grande transparence.

Il y a là-dessus un vaste chantier, qui pourra durer longtemps, avec différentes étapes, et qui pourra être nourri par un certain nombre d'informations qui sont ressorties d'une enquête internationale dont Mme SUGIER a parlé et à laquelle elle a participé le mois dernier, pour savoir ce qui se passe dans d'autres démocraties. Nous ne prenons que les démocraties occidentales qui ont elles-mêmes des équipements électronucléaires. Comment pratiquent-elles pour informer leurs citoyens et essayer d'avoir un taux de satisfaction de l'opinion qui fasse remonter le chiffre que j'évoquais tout à l'heure ?

Deux autres domaines sont assez importants. Vous avez entendu M. SALHA tout à l'heure. Il a fait des annonces très importantes. Si EDF fait son équipement dans la Manche, à partir du moment où il le fera, M. SALHA a parlé de transparence et d'information renforcée. A la suite d'un engagement de la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à Dunkerque le 30 janvier dernier, en accord avec EDF, nous disposerons d'ici quelques mois d'un rapport de sûreté qui sera un document public, avec un certain nombre d'annexes couvertes par le secret. Nous avons déjà une avancée.

Une convention permettra à la CLI de Flamanville, avec une participation des scientifiques de l'ANCLI, d'investiguer dans ces domaines et en quelque sorte se retourner vers la population et lui dire : « Telle ou telle étude a été faite dans les règles de l'art ; les calculs qu'on vous indique peuvent assurer votre quiétude car ils ont été faits correctement. » Vous entrez à ce moment-là en débat avec un certain nombre d'experts qui pourront être les témoins de ce qui se passe dans des zones qui sont relativement cachées et devront le rester.

Restera bien évidemment à conforter cette expertise indépendante qui a besoin pour vivre d'avoir un certain nombre de contrats de marché. Nous avons vécu pendant quatre mois une situation un peu exceptionnelle, puisque cette Commission particulière a pu mettre autour des tables un certain nombre de personnes, obtenir des renseignements, mais a aussi pu faire travailler des experts indépendants, et a pu rémunérer leur travail.

Mais si on veut qu'une expertise indépendante se développe dans ce pays, il faut structurellement l'organiser. Je sais par exemple que dans les domaines notamment de l'énergie, le budget de l'Etat conceptuellement peut passer des contrats avec les experts extérieurs à l'administration. Il le fait déjà. Il est possible de mettre le pied à l'étrier, y compris financièrement, à une expertise extérieure au bloc Etat ou grandes entreprises.

Enfin, la question a été évoquée par M. COLOMBIER tout à l'heure, une préoccupation claire s'est exprimée à ce stade. Elle a été entendue hier en particulier par le représentant de la Direction générale de l'Energie et des matières premières, dont le discours a été très ouvert sur l'avenir, très ouvert sur ce que je disais tout à l'heure à l'égard de tous les prospectivistes qui offrent en matière d'avenir énergétique du pays des horizons un peu différents de ceux qu'on a l'habitude de traiter. Il a aussi pris en compte un problème non résolu pour l'instant, qui est le suivant :

CPDP EPR - Réunion de clôture - Le 18 février 2006

Toute une partie des débatteurs ont exprimé ce qu'on appelle la peur de l'éviction. Beaucoup de gens ont dit : « Si vous faites l'EPR maintenant mais quelle place restera-t-il pour le développement des énergies renouvelables ? Quelle place restera-t-il pour faire des économies d'énergie ? » Pas seulement parce qu'EDF a un budget qui conduira quand même à faire autre chose que des économies d'énergie ; ce n'est pas sa vocation. C'est la vocation d'autres institutions. Tout simplement parce que, quand on dispose dans un pays de beaucoup d'énergie, on est peu tenté de faire des économies et de développer d'autres énergies, qui nécessitent des efforts supplémentaires.

Ce problème de la façon de mettre en place dans le pays non seulement des exercices de programmation qui nécessitent une expertise pluraliste, mais surtout des programmes, des moyens pour parvenir à ça, des programmes multi facettes, qui prévoient des règles, des avantages fiscaux dans certains cas, qui prévoient des subventions dans certains autres, qui prévoient des mécanismes de crédits, remboursables en cas d'économie d'énergie, tout ceci existe déjà dans notre pays de façon très éparse et peut-être insuffisante, toute cette préoccupation devra être prise en compte dans la suite de l'histoire.

Et ceci pourrait se recouper entre les préoccupations de certaines régions et les préoccupations nationales.

Dans quinze jours, nous écrirons le compte rendu qui sera relativement bref, mais comportera des annexes, notamment celle sur l'étude internationale qui a été menée par Mme SUGIER, avec le bureau d'études WISE Paris et le CPEM et financé à la fois par l'IRSN et par la commission nationale du Débat public. Je tenais à vous dire que c'est typiquement une expertise pluraliste.

Voilà ce que nous voulions vous dire.

INTERVENTION DE LA SALLE

André VILLENEUVE, de l'ACRO.

Je voudrais revenir sur un des deux trous noirs qu'a signalés M. LAGARDE. J'ai participé à une des réunions de la CPDP à Grenoble, où il était président. Je rappelle que la dimension européenne était le thème de ma présentation. J'ai insisté sur le fait que dix réacteurs travaillent déjà pour l'exportation ; que le fait de changer de technologie en libèrerait deux et que l'EPR serait notre treizième réacteur travaillant pour l'exportation.

Jean-Luc MATHIEU

Je ne pense pas que ça appelle de réponse.

Je voudrais dire qu'il ne faut pas dire que le débat a eu lieu d'une façon tout à fait satisfaisante. En fait, il a eu lieu et ce que vous avez pu faire est formidable.

Jean-Luc MATHIEU

Nous avons la somme de satisfaction et d'insatisfaction de tous ceux qui ont participé à ce jeu démocratique auquel nous croyons très profondément jusqu'au bout.

Merci.